

**DELIBERATIONS DU
CONSEIL DEPARTEMENTAL -**

Séance d'installation - 1er juillet 2021

www.nievre.fr

SEANCE DE DROIT – ELECTION DU PRESIDENT

JEUDI 1^{ER} JUILLET 2021

.....

Le jeudi 01 juillet 2021 à 14 H 30, le Conseil Départemental s'est réuni à l'Hôtel du Département à NEVERS sous la présidence de Madame Maryse AUGENDRE, Doyenne d'âge.

Etaient présents :

Mesdames BARAO Laurence, BERNARD Séverine, BÉZÉ Stéphanie, BOUCHARD Corinne, CAMAIN Anouck, CHENE Anne-Marie, DARDANT Michèle, DELAPORTE Blandine, DE MAURAIGE Pascale, DE RIBEROLLES Marie-France, DESABRE Eliane, GAUDIN Martine, GUÉRIN Jocelyne, GUYOT Justine, JULIEN Joëlle et KHOURI Véronique

Messieurs BARBIER Daniel, BAZIN Fabien, BONDEUX Patrick, DENIAUX Christophe, FALLET Jean-Paul, GAUTHIER Jean-Luc, GUYOT Thierry, HERTELOUP Alain, JOLY Patrice, LÉCHER Lionel, MALUS Jérôme, MICHOT Franck, MULOT Michel, ROY Frédéric, SÉJEAU Wilfried, SUET Michel et VERRON David.

.....

La séance est close le 01 Juillet 2021, à 17 H 00

Nevers, le 01 juillet 2021

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Chef du Service délégué,

Vanessa CARRETO

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE



CONSEIL DEPARTEMENTAL



OBJET : ELECTION DU PRESIDENT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **1 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,
VU l'article L3122-1 du Code général des collectivités territoriales,

Sous la présidence de sa doyenne d'âge, Madame Maryse AUGENDRE, assistée du plus jeune membre faisant fonction de secrétaire, Madame Justine GUYOT

Constatant que l'ensemble des membres du Conseil départemental sont présents et que le quorum est atteint,

Il a été procédé à l'élection du Président du Conseil départemental.

Etaient présents :

Mmes Maryse AUGENDRE, Laurence BARAO, Séverine BERNARD, Stéphanie BÉZÉ, Corinne BOUCHARD, Anouck CAMAIN, Anne-Marie CHENE, Michèle DARDANT, Blandine DELAPORTE, Pascale DE MAURAIGE, Marie-France DE RIBEROLLES, Eliane DESABRE, Martine GAUDIN, Jocelyne GUÉRIN, Justine GUYOT, Joëlle JULIEN, Véronique KHOURI

MM. Daniel BARBIER, Fabien BAZIN, Patrick BONDEUX, Christophe DENIAUX, Jean-Paul FALLET, Jean-Luc GAUTHIER, Thierry GUYOT, Alain HERTELOUP, Patrice JOLY, Lionel LECHER, Jérôme MALUS, Franck MICHOT, Michel MULOT, Frédéric ROY, Wilfrid SEJEAU, Michel SUET, David VERRON

Candidats : Fabien BAZIN – Jean-Luc GAUTHIER

Votants : 34

Bulletins nuls /blancs : 1

Suffrages exprimés : 33

Envoyé en préfecture le 02/07/2021

Reçu en préfecture le 02/07/2021

Affiché le

SLO

ID : 058-225800010-20210701-2021_9635-DE

Ont obtenu :

	voix
Fabien BAZIN	19 VOIX
Jean-Luc GAUTHIER	14 VOIX

M. Fabien BAZIN ayant obtenu 19 VOIX soit la majorité est élu Président du Conseil départemental.



Délibération publiée le 02 juillet 2021

La Présidente de séance, doyenne d'âge

Maryse Augendre
MARYSE AUGENDRE



DEPARTEMENT DE LA NIEVRE



CONSEIL DEPARTEMENTAL



**OBJET : DETERMINATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION
PERMANENTE**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **1 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,
VU les articles L3122-2, L3122-4 et L3122-5 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n° 1 relative à l'élection du Président du Conseil départemental du 1er juillet 2021,

Considérant qu'après l'élection du Président du Conseil départemental il est nécessaire de déterminer la composition de la Commission Permanente,

Considérant que la Commission Permanente est composée du Président du Conseil départemental, président de droit, de quatre à quinze Vice-Présidents, sous réserve que leur nombre ne soit pas supérieur à 30 % de l'effectif, soit 10 membres maximum, du Conseil et éventuellement d'un ou plusieurs membres,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE FIXER** le nombre total de membres de la Commission Permanente à 34 personnes.
- **DE FIXER** le nombre de Vice-Présidentes et de Vice-Présidents à 9 suivant les dispositions légales en vigueur.

Une suspension d'une heure est ordonnée, afin de permettre le dépôt des candidatures aux postes de Vice-Présidentes et Vice-Présidents et de membres de la Commission Permanente.



14 voix contre

Laurence BARAO, Patrick BONDEUX,
Corinne BOUCHARD, Anouck CAMAIN,
Anne-Marie CHENE, Pascale DE MAURAIGE,
Marie-France DE RIBEROLLES, Christophe DENIAUX,
Jean-Luc GAUTHIER, Véronique KHOURI,
Jérôme MALUS, Franck MICHOT,
Michel SUET, David VERRON,

ADOPTÉ à la majorité

Délibération publiée le **02 juillet 2021**

Le Président du conseil départemental,

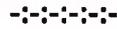
Fabien BAZIN





1 JUILLET 2021
DELIBERATION N° 3

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE



CONSEIL DEPARTEMENTAL



OBJET : ELECTION DE LA COMMISSION PERMANENTE



VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **1 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,
VU les articles L3122-2, L3122-4 et L3122-5 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n°1 relative à l'élection du Président du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021

VU la délibération n°2 déterminant la composition de la Commission Permanente du 1^{er} juillet 2021,

Considérant la nécessité de pourvoir les sièges ouverts par l'assemblée départementale au sein de la Commission Permanente, lors de la détermination de la composition de celle-ci,

Considérant la suspension de séance et la liste déposée pour chaque poste de la Commission Permanente, une seule candidature ayant été déposée pour chaque poste à pourvoir.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :



- **D'ARRÊTER** la composition de la Commission Permanente comme indiquée ci-après :
- **Président : Fabien BAZIN**
- **Liste des Vice-Présidents :**
- **1^{er} Vice-Présidente : Blandine DELAPORTE**
- **2^e Vice-Président : Alain HERTELOUP**
- **3^e Vice-Présidente : Jocelyne GUÉRIN**
- **4^e Vice-Président : Wilfried SÉJEAU**
- **5^e Vice-Présidente : Justine GUYOT**

- 6^e Vice-Président : Daniel BARBIER
- 7^e Vice-Présidente: Joëlle JULIEN
- 8^e Vice-Président : Lionel LECHER
- 9^e Vice-Présidente : Michèle DARDANT

- Liste des Membres de la Commission Permanente :

Maryse AUGENDRE, Séverine BERNARD, Stéphanie BÉZÉ, Corinne BOUCHARD, Patrick BONDEUX, Anouck CAMAIN, Anne-Marie CHENE, Pascale DE MAURAIGE, Christophe DENIAUX, Eliane DESABRE, Marie-France DE RIBEROLLES, Thierry GUYOT, Jean-Paul FALLET, Jean-Luc GAUTHIER, Martine GAUDIN, Patrice JOLY, Laurence BARAO, Véronique KHOURI, Michel MULOT, Jérôme MALUS, Franck MICHOT, Frédéric ROY, Michel SUET, David VERRON

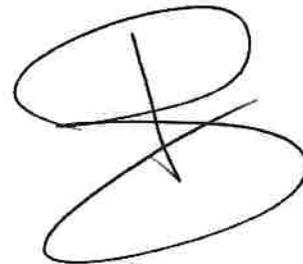
14 voix contre

Laurence BARAO, Patrick BONDEUX,
Corinne BOUCHARD, Anouck CAMAIN,
Anne-Marie CHENE, Pascale DE MAURAIGE,
Marie-France DE RIBEROLLES, Christophe DENIAUX,
Jean-Luc GAUTHIER, Véronique KHOURI,
Jérôme MALUS, Franck MICHOT,
Michel SUET, David VERRON

ADOPTÉ à la majorité

Délibération publiée le **02 juillet 2021**

Le Président du conseil départemental,



Fabien BAZIN



DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

-:~::~:~::~:-

CONSEIL DEPARTEMENTAL

-:~::~:~::~:-



OBJET : DELEGATION DE L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE A LA COMMISSION PERMANENTE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **1 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,

VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 3122-1,

VU la délibération n°1 Élection du Président du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021,

VU la délibération n°2 déterminant la composition de la Commission Permanente du 1^{er} juillet 2021

VU la délibération n°3 relative à l'élection des membres de la Commission Permanente du 1^{er} juillet 2021,

Considérant que ces délégations n'entraînent pas dessaisissement de l'Assemblée Départementale de ses attributions,

Considérant que dans un souci de bonne gestion du Département et de facilitation de la continuité d'exercice, il convient de donner délégation à la Commission Permanente dans les domaines ci-dessous détaillés,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **D'ACCORDER** délégation à la Commission permanente pour statuer sur toutes les affaires et dans les domaines suivants sans qu'ils ne soient exhaustifs :
 - l'action sociale et sanitaire
 - l'aménagement de l'espace et l'équipement
 - l'éducation, la culture et le patrimoine
 - l'action économique

- **D'ACCORDER** délégation à la Commission Permanente pour la désignation des représentants du Conseil départemental dans les instances extérieures afin de faciliter une réponse réactive.
- En vertu de l'article L 3211-2 du code général des collectivités territoriales sont exclues les attributions relevant des articles suivants :
 - L3312-1 préparation et vote du budget primitif, du budget supplémentaire et des décisions modificatives, débat d'orientation budgétaires ;
 - L1612-12 vote du compte administratif ;
 - L1612-13 transmission au représentant de l'État du compte administratif ;
 - L1612-14 procédure de rétablissement de l'équilibre budgétaire devant la Chambre régionale des comptes en cas de déficit égal ou supérieur à 5 % des recettes de fonctionnement ;
 - L1612-15 procédure d'inscription d'une dépense obligatoire devant la Chambre régionale des comptes.

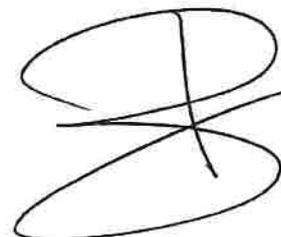
14 voix contre

Laurence BARAO, Patrick BONDEUX,
Corinne BOUCHARD, Anouck CAMAIN,
Anne-Marie CHENE, Pascale DE MAURAIGE
Marie-France DE RIBEROLLES, Christophe DENIAUX
Jean-Luc GAUTHIER, Véronique KHOURI
Jérôme MALUS, Franck MICHOT
Michel SUET, David VERRON

ADOPTÉ à la majorité

Délibération publiée le **02 juillet 2021**

Le Président du conseil départemental,



Fabien BAZIN

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE



CONSEIL DEPARTEMENTAL



**OBJET : DELEGATIONS DE L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE A MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **1 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,
VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 1413-1, L 3211-1, L 3211-2, L 3221-10-1, L 3221-11, L 3221-12 et L 3221-12-1,
VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,
VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
VU la délibération n°1 relative à l'élection du Président du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021

Considérant que le Conseil départemental peut déléguer à son Président l'exercice de certaines attributions en vertu des articles L 1413-1, L 3211-2, L 3221-10-1, L 3221-11, L 3221-12 et L 3221-12-1,

Considérant que dans un souci de bonne gestion du Département, il convient de donner délégation au Président du Conseil départemental dans les domaines ci-dessous détaillés,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **D'ACCORDER** délégation au Président du Conseil départemental en exercice pour la durée de son mandat, pour les matières et actes visés en annexe :

Envoyé en préfecture le 02/07/2021

Reçu en préfecture le 02/07/2021

Affiché le

SLO

ID : 058-225800010-20210701-2021_9639-DE

PRÉCISE :

- Qu'il sera rendu compte à la première réunion de l'Assemblée départementale de l'exercice suivant, de l'exercice des délégations de l'Assemblée départementale au Président du Conseil départemental.



14 voix contre

Laurence BARAO, Patrick BONDEUX,
Corinne BOUCHARD, Anouck CAMAIN,
Anne-Marie CHENE, Pascale DE MAURAIGE,
Marie-France DE RIBEROLLES, Christophe DENIAUX,
Jean-Luc GAUTHIER, Véronique KHOURI
Jérôme MALUS, Franck MICHOT,
Michel SUET, David VERRON

ADOPTÉ à la majorité

Délibération publiée le **02 juillet 2021**

Le Président du conseil départemental,

Fabien BAZIN

**ANNEXE RELATIVE AUX DÉLÉGATIONS ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE DÉ
CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

(Assemblée départementale du 01 juillet 2021)

Le Président dispose de pouvoirs propres et de pouvoirs qui peuvent lui être délégués par l'Assemblée départementale en application de différents articles du code général des collectivités territoriales.

Dans ce second cas, il appartient au Président du Conseil départemental de rendre compte de l'exercice de ces délégations à l'Assemblée départementale. À ce titre, il informe le Conseil départemental des actes pris dans le cadre de ces délégations à la première réunion de l'exercice suivant (année N+1) de l'Assemblée départementale. Les délibérations prenant acte de cette information sont transmises au contrôle de légalité.

Les délégations de l'Assemblée départementale au Président du Conseil départemental sont les suivantes :

1/ ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1-1 En matière d'actions en justice :

-Intenter, au nom du Département, les actions en justice, défendre le Département dans les actions intentées contre lui et se constituer partie civile dans les contentieux relevant des juridictions administratives, judiciaires et pénales en premier ressort, en appel ou en cassation, dans le cadre de tout recours au fond, tout recours avant dire droit et toute procédure en référé en toutes matières relevant de l'exercice des compétences départementales.

1-2 En matière de renouvellement de l'adhésion aux associations :

-Autoriser, au nom du Département, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont il est membre.

2/ DISPOSITIONS FINANCIÈRES

2-1 Réalisation des emprunts, des opérations financières utiles à la gestion des emprunts, lignes de trésorerie dans les limites suivantes :

-Les emprunts nouveaux

➤ Souscrire des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget dans la limite des crédits inscrits au budget du Département.

Les produits structurés ne sont envisagés que dans la limite des risques A,B,C de la classification GISSLER et sur les types d'indices 1,2,3 de la typologie ci-annexée ;

➤ Fixer la durée maximale des emprunts à 30 ans ;

➤ Limiter les primes et commissions à 0,5 % de l'encours souscrit.

-Le refinancement des emprunts existants

➤ Souscrire des contrats de refinancement en retenant les indices et les structures identiques aux emprunts nouveaux ;

➤ Limiter la durée du prêt de refinancement à la durée résiduelle du contrat refinancé, augmentée de 2 ans maximum ;

- Limiter le montant des indemnités de refinancement à 20 % m l'emprunt financé.

-Les instruments de couverture

- Recourir aux instruments de couvertures suivants :contrat d'échange de taux d'intérêts et de change (swap) contrat d'échange de taux futur, contrat de couverture risques de taux plafond, contrat de couverture de risques de taux plancher, contrat de couverture de risques de taux tunnel ;
- Retenir les indices et structures identiques aux emprunts nouveaux :

-Les lignes de trésorerie

- Signer les contrats de lignes de trésorerie dans la limite de 20 M€ par an.

2-2 Fixation des tarifs relatifs à :

-Fixer, modifier, ajuster ou actualiser les tarifs des droits de voirie, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la collectivité qui n'ont pas un caractère fiscal et notamment :

- les tarifs d'entrée des sites touristiques ;
- les droits relatifs aux archives ;
- les droits relatifs à l'occupation du domaine public ;
- les loyers.

2-3 Régies comptables

-Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services du Département.

2-4 Demandes d'aides financières

-Demander à l'État ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution de subventions d'un montant inférieur à 500 000€ portant sur des opérations d'investissement et de fonctionnement.

2-5 En matière d'indemnités de sinistres des contrats d'assurance :

- Accepter les indemnités de sinistre afférentes aux contrats d'assurance.

3/ COMMANDE PUBLIQUE

3-1 Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement :

des marchés et des accords-cadres passés selon une procédure adaptée ou dont le montant est inférieur aux seuils des procédures formalisées fixés par décret ;

-des marchés subséquents passés à l'issue d'un accord-cadre et dont le montant est supérieur aux seuils des procédures formalisées fixés par décret ;

3-2 Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés passés selon une procédure formalisée et dont le montant est supérieur au seuil fixé par décret ;

3-3 Signer les modifications de marché représentant une augmentation supérieure à 5 % du montant initial du marché et les modifications de marché de toute nature pour les marchés passés selon les procédures formalisées et dont le montant est supérieur au seuil fixé par décret ;

3-4 Saisir, pour avis, la commission consultative des services publics locaux (CCSPL).

4/ INFRASTRUCTURES / TRAVAUX / IMMOBILIER

4-1 Prendre les décisions mentionnées à l'article L 523-4 et L 523-5 du Code du patrimoine relatives à la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive prescrits sur les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire du département ;

4-2 Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.

5/DOMAINE /PATRIMOINE / URBANISME

5-1 Exercer le droit de préférence tel que défini à l'article L 331-19 du code forestier et suivants ;

5-2 Exercer le droit de préemption tel que défini à l'article L142-3 du code de l'urbanisme ;

5-3 Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses à titre onéreux ou gratuit pour une durée n'excédant pas douze ans, dans le respect des règles du Code général de la propriété des personnes publiques ;

5-4 Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600€ ;

5-5 Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de l'article L 3221-10 du Code général des collectivités territoriales qui lui permettent de le faire à titre conservatoire, quelles que soient les conditions et charges ;

5-6 Arrêter et modifier l'affectation des propriétés de la collectivité utilisées par ses services publics ;

5-7 Sans préjudice des dispositions de l'article L3213-2 du Code général des collectivités territoriales, fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (Domaines), le montant des offres de la collectivité à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes ;

6/DISPOSITIFS D'AIDES / SUBVENTIONS

6-1 Attribuer ou retirer les bourses entretenues sur les fonds départementaux :

6-2 Prendre toute décision relative au fonds de solidarité pour le logement, notamment en matière d'aides, de prêts, de remises de dettes et d'abandons de créances, sauf les subventions attribuées à des partenaires (associations, centres communaux d'action sociale...) dans le cadre de l'aide aux suppléments de dépenses de gestion locative.

Envoyé en préfecture le 02/07/2021
Reçu en préfecture le 02/07/2021
Affiché le 
ID : 058-225800010-20210701-2021_9639-DE

6-3 Attribuer des subventions aux ménages porteurs d'un projet de ~~renovation énergétique ou de~~ réaménagement de leur logement principal lié à l'autonomie dans le cadre du programme d'intérêt général (PIG).

DELIBERATIONS

SEANCE DU 19 JUILLET 2021

www.nievre.fr

n I È V R E
le département

SEANCE DE RENOUVELLEMENT

LUNDI 19 JUILLET 2021

.....

Le lundi 19 juillet 2021 à 9 H 40, le Conseil Départemental s'est réuni à l'Hôtel du Département à NEVERS sous la présidence de Monsieur Fabien BAZIN, Président du Conseil départemental.

Etaient présents :

Mesdames AUGENDRE Maryse, BARAO Laurence, BERNARD Séverine, BOUCHARD Corinne, CAMAIN Anouck, CHENE Anne-Marie, DARDANT Michèle, DELAPORTE Blandine, DE MAURAIGE Pascale, DE RIBEROLLES Marie-France, DESABRE Eliane, GAUDIN Martine, GUÉRIN Jocelyne, JULIEN Joëlle et KHOURI Véronique.

Messieurs BARBIER Daniel, BONDEUX Patrick, DENIAUX Christophe, FALLET Jean-Paul, GAUTHIER Jean-Luc, GUYOT Thierry, HERTELOUP Alain, MALUS Jérôme, MICHOT Franck, MULOT Michel, ROY Frédéric, SÉJEAU Wilfried, SUET Michel et VERRON David.

Etaient excusés :

Mesdames BÉZÉ Stéphanie et GUYOT Justine
Messieurs JOLY Patrice et LÉCHER Lionel

Pouvoirs :

BÉZÉ Stéphanie a donné pouvoir à HERTELOUP Alain
GUYOT Justine a donné pouvoir à ROY Frédéric
JOLY Patrice a donné pouvoir à DARDANT Michèle
LÉCHER Lionel a donné pouvoir à DESABRE Eliane

.....

La séance est close le 19 juillet 2021, à 11 H 35

Nevers, le 19 juillet 2021

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Chef du Service délégué,

Vanessa CARRETO



19 JUILLET 2021

RAPPORT N° 1

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

-:~::~:~::~:-

CONSEIL DEPARTEMENTAL

-:~::~:~::~:-

RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

OBJET : FORMATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS INTÉRIEURES DE TRAVAIL ET D'ÉTUDES

- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **19 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,

VU le rapport n° 1 de Monsieur le Président du conseil départemental,

VU les dispositions de l'article L.3121-22 du Code général des collectivités territoriales,

VU les dispositions du Règlement Intérieur du Conseil départemental,

Sur proposition des groupes constitués au sein de l'Assemblée départementale,

Considérant que le Conseil départemental forme ses commissions en début de mandature,

VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **D'ADOPTER** la formation et la composition des commissions intérieures de travail et d'études comme suit :

4 commissions thématiques :

- Commission n°1 – Finances et Moyens Généraux
- Commission n°2 - Solidarité
- Commission n°3 - Attractivité
- Commission n°4 - Emancipation

La répartition des compétences, la désignation des membres de chacune des commissions figurent dans le tableau annexé.

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 28 juillet 2021

Le Président du conseil départemental,



Fabien BAZIN

COMPOSITION DES 4 COMMISSIONS

Numéro Commission	Intitulé	Composition		Politiques publiques
		Président	Membres	
1	Finances et Moyens généraux	Michel SUET	Michel Mulot Daniel Barbier Joëlle Julien Thierry Guyot Justine Guyot Eliane Desabre Patrick Bondeux Anne-Marie Chêne Jean-Luc Gauthier	Finances, RH, marchés publics, juridique, informatique, contrôle de gestion, évaluation, SDIS
2	Solidarité	Maryse AUGENDRE	Jean-Paul Fallet Eliane Desabre Justine Guyot Michèle Dardant Frédéric Roy Séverine Bernard Pascale de Mauraige Véronique Khouri Anouck Camain Marie-France de Riberoles	Enfance, emploi, insertion/RSA, services à la personne, ESS, personnes âgées, personnes handicapées, lien social, développement social local, santé
3	Attractivité	Martine GAUDIN	Jean-Paul Fallet Blandine Delaporte Alain Herteloup Jocelyne Guérin Thierry Guyot Wilfried Séjean Franck Michot Marie-France de Riberoles Jérôme Malus David Verron	Aménagement du territoire, routes, transports, THD, agriculture, forêt, eau, énergie, ENS, environnement, politiques contractuelles, logement, services public, bâtiments départementaux, gestion du patrimoine, marketing territorial, tourisme, dialogue citoyen, communication
4	Emancipation	Wilfried SÉJEAU	Lionel Lécher Blandine Delaporte Martine Gaudin Stéphanie Bézé Patrice Joly Laurence Barao Christophe Deniaux Jérôme Malus Corinne Bouchard	Sport, culture, enseignement supérieur, formation, éducation, jeunesse



19 JUILLET 2021
RAPPORT N° 2

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

~::~::~~

CONSEIL DEPARTEMENTAL

~::~::~~

RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

OBJET : AGENCE D'ATTRACTIVITE ET DU DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE LA NIEVRE

- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **19 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,

VU le rapport n° 2 de Monsieur le Président du conseil départemental,

VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,

VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

– **DE DESIGNER** les conseillers départementaux ci-dessous pour siéger à l'Assemblée Générale de l'Agence d'attractivité et de Développement Touristique de la Nièvre.

- Martine GAUDIN
- Fabien BAZIN
- Justine GUYOT
- Frédéric ROY
- Michèle DARDANT
- Jean-Paul FALLET
- Anouck CAMAIN
- Marie-France DE RIBEROLLES
- Jean-Luc GAUTHIER

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 20 juillet 2021

Le Président du conseil départemental,



Fabien BAZIN

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

-:-:-:-:-

CONSEIL DEPARTEMENTAL

-:-:-:-:-

RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

**OBJET : CONSEIL D'ADMINISTRATION DU GROUPEMENT DE DEFENSE
SANITAIRE DU CHEPTEL NIVERNAIS**

- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **19 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,
VU le rapport n° **3** de Monsieur le Président du conseil départemental,
VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,
VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** les conseillers départementaux ci-dessous pour siéger au sein du Conseil d'Administration du groupement de défense sanitaire du cheptel nivernais :

Titulaires

Thierry GUYOT
Jean-Luc GAUTHIER

Suppléants

Jocelyne GUÉRIN
Laurence BARAO

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021

Le Président du conseil départemental,



**Pour le Président du conseil départemental
et par délégation**

La Vice Présidente

Blandine DELAPORTE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

~::~::~~

CONSEIL DEPARTEMENTAL

~::~::~~

RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

OBJET : CONSEIL D'ADMINISTRATION DU POLE SANITAIRE REGIONAL DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **19 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,

VU le rapport n° 4 de Monsieur le Président du conseil départemental,

VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,

VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant, Monsieur Thierry GUYOT, pour siéger au sein du Conseil d'Administration du Pôle Sanitaire Régional de Bourgogne Franche-Comté.

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021

Le Président du conseil départemental,



Pour le Président du conseil départemental
et par délégation

La Vice Présidente

Blandine DELAPORTE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

~::~::~~

CONSEIL DEPARTEMENTAL

~::~::~~

RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

OBJET : ASSOCIATION "AGROPOLE DU MARAULT"

- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **19 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,

VU le rapport n° 5 de Monsieur le Président du conseil départemental,

VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,

VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant, Madame Jocelyne GUÉRIN, pour siéger au sein de l'Association « AGROPOLE DU MARAULT.

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021

Le Président du conseil départemental,

**Pour le Président du conseil départemental
et par délégation**



La Vice Présidente

Blanche DELAPORTE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
-:-:-:-
CONSEIL DEPARTEMENTAL
-:-:-:-
RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

OBJET : CONSEIL D'ADMINISTRATION SAFER DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE - COMITE TECHNIQUE DE LA NIEVRE
- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **19 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,
VU le rapport n° **6** de Monsieur le Président du conseil départemental,
VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,
VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** les conseillers départementaux ci-dessous pour siéger au sein du Conseil d'Administration SAFER du Bourgogne Franche-Comté – Comité Technique Nièvre :

Titulaire

Wilfried SÉJEAU

Suppléant

Jean-Luc GAUTHIER

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021

Le Président du conseil départemental,

Pour le Président du conseil départemental
et par délégation

La Vice Présidente

Blanchine DELAPORTE



DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
-:-:-:-
CONSEIL DEPARTEMENTAL
-:-:-:-
RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

OBJET : CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SANTE ET DE LA PROTECTION ANIMALE

- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **19 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,

VU le rapport n° 7 de Monsieur le Président du conseil départemental,

VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,

VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** les conseillers départementaux ci-dessous pour siéger au sein du Conseil départemental de la santé et de la protection animale :

Titulaires

Thierry GUYOT
Corinne BOUCHARD

Suppléants

Stéphanie BÉZÉ
Jean-Luc GAUTHIER

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021

Le Président du conseil départemental,

**Pour le Président du conseil départemental
et par délégation**



La Vice Présidente

Blandine DELAPORTE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
-:-:-:-
CONSEIL DEPARTEMENTAL
-:-:-:-
RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

**OBJET : COMMISSION DEPARTEMENTALE DE PRESERVATION DES ESPACES
NATURELS AGRICOLES ET FORESTIERS**

- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **19 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,
VU le rapport n° **8** de Monsieur le Président du conseil départemental,
VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,
VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** les conseillers départementaux ci-dessous pour siéger au sein de la Commission départementale de préservation des espaces naturels agricoles et forestiers :

Titulaire

Blandine DELAPORTE

Suppléant

Corinne BOUCHARD

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021

Le Président du conseil départemental,



**Pour le Président du conseil départemental
et par délégation**

La Vice Présidente


Blandine DELAPORTE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
-:-:-:-
CONSEIL DEPARTEMENTAL
-:-:-:-
RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

OBJET : COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ORIENTATION DE L'AGRICULTURE
- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **19 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,
VU le rapport n° 9 de Monsieur le Président du conseil départemental,
VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,
VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** les conseillers départementaux ci-dessous pour siéger au sein de la Commission départementale d'Orientation de l'Agriculture :

Titulaire

Jocelyne GUÉRIN

Suppléant

Thierry GUYOT

14 voix contre

Laurence BARAO, Patrick BONDEUX,
Corinne BOUCHARD, Anouck CAMAIN,
Anne-Marie CHENE, Pascale DE MAURAIGE,
Marie-France DE RIBEROLLES, Christophe DENIAUX,
Jean-Luc GAUTHIER, Véronique KHOURI,
Jérôme MALUS, Franck MICHOT,
Michel SUET, David VERRON

ADOPTÉ à la majorité

Délibération publiée le 30 juillet 2021

Le Président du conseil départemental,

Pour le Président du conseil départemental
et par délégation

La Vice Présidente

Blandine DELAPORTE



DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
-:-:-:-
CONSEIL DEPARTEMENTAL
-:-:-:-
RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

OBJET : COMMISSION ETABLISSANT LA LISTE D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE COMMISSAIRES-ENQUETEURS

- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **19 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,
VU le rapport n° **10** de Monsieur le Président du conseil départemental,
VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,
VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** les conseillers départementaux ci-dessous pour siéger au sein de la Commission établissant la liste d'aptitude aux fonctions de commissaires-enquêteurs :

Titulaire

Alain HERTELOUP

Suppléant

Joëlle JULIEN

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021

Le Président du conseil départemental,

**Pour le Président du conseil départemental
et par délégation**

La Vice Présidente

Blandine DELAPORTE



DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
-:-:-:-
CONSEIL DEPARTEMENTAL
-:-:-:-
RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

OBJET : COMMISSION REGIONALE DE L'ECONOMIE AGRICOLE ET DU MONDE RURAL (COREAMR)

- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **19 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,

VU le rapport n° **11** de Monsieur le Président du conseil départemental,

VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,

VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** les conseillers départementaux ci-dessous pour siéger au sein de la Commission régionale de l'économie agricole et du monde rural (COREAMR) :

Titulaire

Thierry GUYOT

Suppléant

Jocelyne GUÉRIN

14 voix contre

Laurence BARAO, Patrick BONDEUX,
Corinne BOUCHARD, Anouck CAMAIN,
Anne-Marie CHENE, Pascale DE MAURAIGE,
Marie-France DE RIBEROLLES, Christophe DENIAUX,
Jean-Luc GAUTHIER, Véronique KHOURI,
Jérôme MALUS, Franck MICHOT,
Michel SUET, David VERRON

ADOPTÉ à la majorité

Délibération publiée le 30 juillet 2021

Le Président du conseil départemental,



Pour le Président du conseil départemental
et par délégation

La Vice Présidente

Blandine DELAPORTE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
-:-:-:-
CONSEIL DEPARTEMENTAL
-:-:-:-
RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

OBJET : ASSOCIATION AGRILocal.FR

- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **19 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,
VU le rapport n° **12** de Monsieur le Président du conseil départemental,
VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,
VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** les conseillers départementaux ci-dessous pour siéger au sein de l'Association AGRILocal.FR :

Titulaire

Jocelyne GUÉRIN

Suppléant

Martine GAUDIN

14 voix contre

Laurence BARAO, Patrick BONDEUX,
Corinne BOUCHARD, Anouck CAMAIN,
Anne-Marie CHENE, Pascale DE MAURAIGE,
Marie-France DE RIBEROLLES, Christophe DENIAUX,
Jean-Luc GAUTHIER, Véronique KHOURI,
Jérôme MALUS, Franck MICHOT,
Michel SUET, David VERRON

ADOPTÉ à la majorité

Délibération publiée le 30 juillet 2021



Le Président du conseil départemental,

Pour le Président du conseil départemental
et par délégation

La Vice Présidente

Blandine DELAPORTE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
-:-:-:-
CONSEIL DEPARTEMENTAL
-:-:-:-
RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

**OBJET : ADHESION DU DEPARTEMENT DE LA NIEVRE AU GROUPEMENT
D'INTERET PUBLIC TERANA**

- **Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **19 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,
VU le rapport n° **13** de Monsieur le Président du conseil départemental,
VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,
VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** les conseillers départementaux ci-dessous pour siéger au sein de l'adhésion du Département de la Nièvre au groupement d'intérêt public TERANA :

Titulaire

Jocelyne GUÉRIN

Suppléant

Thierry GUYOT

14 voix contre

Laurence BARAO, Patrick BONDEUX,
Corinne BOUCHARD, Anouck CAMAIN,
Anne-Marie CHENE, Pascale DE MAURAIGE,
Marie-France DE RIBEROLLES, Christophe DENIAUX,
Jean-Luc GAUTHIER, Véronique KHOURI,
Jérôme MALUS, Franck MICHOT,
Michel SUET, David VERRON

ADOPTÉ à la majorité

Délibération publiée le 30 juillet 2021



Le Président du conseil départemental,

Pour le Président du conseil départemental
et par délégation

La Vice-Présidente

Blandine DELAPORTE



19 JUILLET 2021
RAPPORT N° 14

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
-:-:-:-
CONSEIL DEPARTEMENTAL
-:-:-:-
RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

OBJET : CONSEIL D'ADMINISTRATION DE NIEVRE AMENAGEMENT

- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **19 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,

VU le rapport n° **14** de Monsieur le Président du conseil départemental,

VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,

VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** les conseillers départementaux ci-dessous pour siéger au sein du Conseil d'Administration de Nièvre Aménagement :

Titulaires

Jocelyne GUÉRIN

Patrice JOLY

Eliane DESABRE

Michel MULOT

Michel SUET

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021

Le Président du conseil départemental,

Pour le Président du conseil départemental
et par délégation



La Vice Présidente

Blandine DELAPORTE



19 JUILLET 2021
RAPPORT N° 15

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

~::~::~~

CONSEIL DEPARTEMENTAL

~::~::~~

RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

OBJET : ASSEMBLEE GENERALE DE NIEVRE AMENAGEMENT

- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **19 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,

VU le rapport n° **15** de Monsieur le Président du conseil départemental,

VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,

VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** Monsieur Franck MICHOT pour siéger au sein de l'Assemblée Générale de Nièvre Aménagement.

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021

Le Président du conseil départemental,



Pour le Président du conseil départemental
et par délégation

La Vice-Présidente
Blangine DELAPORTE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
-:-:-:-
CONSEIL DEPARTEMENTAL
-:-:-:-
RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

OBJET : CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SEM PATRIMONIALE DE LA NIEVRE

- **Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **19 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,
VU le rapport n° **16** de Monsieur le Président du conseil départemental,
VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,
VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** les conseillers départementaux ci-dessous pour siéger au sein du Conseil d'Administration de la SEM patrimoniale de la Nièvre :

Titulaires

Jocelyne GUÉRIN
Martine GAUDIN

Suppléants

Michel SUET
Frédéric ROY

Ne prend pas part au vote

Laurence BARAO, Patrick BONDEUX,
Corinne BOUCHARD, Anouck CAMAIN,
Anne-Marie CHENE, Pascale DE MAURAIGE,
Marie-France DE RIBEROLLES, Christophe DENIAUX,
Jean-Luc GAUTHIER, Véronique KHOURI, Jérôme MALUS,
Franck MICHOT, Michel SUET, David VERRON

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021



Le Président du conseil départemental,

Pour le Président du conseil départemental
et par délégation

La Vice-Présidente

Blandine DELAPORTE



19 JUILLET 2021
RAPPORT N° 17

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE



CONSEIL DEPARTEMENTAL



RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

OBJET : ASSOCIATION "LA FABRIQUE EMPLOI ET TERRITOIRES"

- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **19 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,

VU le rapport n° **17** de Monsieur le Président du conseil départemental,

VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,

VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** les conseillers départementaux ci-dessous pour siéger au sein de l'Assemblée Générale de l'Association « La Fabrique Emploi et Territoire » :

Titulaires

Jocelyne GUÉRIN
Jean-Paul FALLET
Maryse AUGENDRE
Franck MICHOT
Anouck CAMAIN

Suppléants

Thierry GUYOT
Frédéric ROY
Blandine DELAPORTE
Marie-France DE RIBEROLLES
Laurence BARAO

- **DE DESIGNER** les conseillers départementaux ci-dessous pour siéger au sein du Conseil d'Administration « La Fabrique Emploi et Territoire » :

Titulaires

Jocelyne GUÉRIN

Jean-Paul FALLET

Maryse AUGENDRE

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021

Le Président du conseil départemental,

Pour le Président du conseil départemental
et par délégation



La Vice Présidente

Blandine DELAPORTE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

-:-:-:-:-

CONSEIL DEPARTEMENTAL

-:-:-:-:-

RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

OBJET : COMITE DEUXIEME PONT DE LA CHARITE SUR LOIRE

- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **19 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,

VU le rapport n° **18** de Monsieur le Président du conseil départemental,

VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,

VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** les conseillers départementaux ci-dessous pour siéger au sein du Comité du deuxième pont de La Charité-sur-Loire :

Titulaire

Blandine DELAPORTE

Suppléant

Alain HERTELOUP

Ne prend pas part au vote

Laurence BARAO, Patrick BONDEUX,
Corinne BOUCHARD, Anouck CAMAIN,
Anne-Marie CHENE, Pascale DE MAURAIGE,
Marie-France DE RIBEROLLES, Christophe DENIAUX,
Jean-Luc GAUTHIER, Véronique KHOURI,
Jérôme MALUS, Franck MICHOT,
Michel SUET, David VERRON

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021

Le Président du conseil départemental,

Pour le Président du conseil départemental

et par délégation

La Vice Présidente

Blandine DELAPORTE





19 JUILLET 2021
RAPPORT N° 19

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

~::~::~~

CONSEIL DEPARTEMENTAL

~::~::~~

RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

**OBJET : COMITE DU SYNDICAT MIXTE D'EQUIPEMENT TOURISTIQUE DU
CANAL DU NIVERNAIS**

- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **19 juillet 2021** à Nevers, le
quorum étant atteint,

VU le rapport n° **19** de Monsieur le Président du conseil départemental,

VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des
collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental
au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,

VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil
départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** les conseillers départementaux ci-dessous pour siéger au sein du
Comité du Syndicat Mixte d'Équipement Touristique du Canal du Nivernais :
 - Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant, Alain
HERTELOUP
 - Les 4 présidents de commissions : Michel SUET, Maryse AUGENDRE,
Martine GAUDIN, Wilfried SÉJEAU
 - Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux des cantons
traversés par le Canal
 - Justine GUYOT – Frédéric ROY
 - Jocelyne GUÉRIN – Michel MULOT
 - Patrice JOLY – Michèle DARDANT
 - Fabien BAZIN – Sévérine BERNARD
 - Anouck CAMAIN – Christophe DENIAUX
 - Jean-Luc GAUTHIER – Corinne BOUCHARD

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021



Le Président du conseil départemental,

Pour le Président du conseil départemental
et par délégation

La Vice Présidente

Blandine DELAPORTE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
-:-:-:-
CONSEIL DEPARTEMENTAL
-:-:-:-
RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

OBJET : SYNDICAT MIXTE A LA CARTE "PARC NATUREL REGIONAL DU MORVAN"

- **Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **19 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,

VU le rapport n° **20** de Monsieur le Président du conseil départemental,

VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,

VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

DÉCIDE :

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- **DE DESIGNER** les conseillers départementaux ci-dessous pour siéger au sein du Syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Morvan :
 - Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant, Blandine DELAPORTE
 - Jocelyne GUÉRIN – Michel MULOT
 - Patrice JOLY – Michèle DARDANT
 - Fabien BAZIN – Séverine BERNARD

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021

Le Président du conseil départemental,

Pour le Président du conseil départemental
et par délégation



La Vice Présidente

Blandine DELAPORTE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

~::~~::~~::

CONSEIL DEPARTEMENTAL

~::~~::~~::

RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

OBJET : BUREAU DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DU MORVAN

- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **19 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,

VU le rapport n° **21** de Monsieur le Président du conseil départemental,

VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,

VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** les conseillers départementaux ci-dessous pour siéger au sein du Bureau du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Morvan :
 - Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant, Blandine DELAPORTE
 - Jocelyne GUÉRIN
 - Patrice JOLY
 - Séverine BERNARD

Ne prend pas part au vote

Laurence BARAO, Patrick BONDEUX, Corinne BOUCHARD,
Anouck CAMAIN, Anne-Marie CHENE, Pascale DE MAURAIGE,
Marie-France DE RIBEROLLES, Christophe DENIAUX,
Jean-Luc GAUTHIER, Véronique KHOURI, Jérôme MALUS,
Franck MICHOT, Michel SUET, David VERRON

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021



Le Président du conseil départemental,

Pour le Président du conseil départemental
et par délégation

La Vice Présidente

Blandine DELAPORTE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
-:-:-:-:-
CONSEIL DEPARTEMENTAL
-:-:-:-:-
RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

**OBJET : COMMISSION DEPARTEMENTALE DE COOPERATION
INTERCOMMUNALE**

- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **19 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,
VU le rapport n° **22** de Monsieur le Président du conseil départemental,
VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,
VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** les conseillers départementaux ci-dessous pour siéger au sein de la Commission de Coopération Intercommunale :
 - Daniel BARBIER
 - Fabien BAZIN
 - Christophe DENIAUX
 - David VERRON

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021

Le Président du conseil départemental,



Pour le Président du conseil départemental
et par délégation

La Vice-Présidente

Blandine DELAPORTE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
-:-:-:-
CONSEIL DEPARTEMENTAL
-:-:-:-
RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

OBJET : AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE "NIEVRE INGENIERIE"
- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **19 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,
VU le rapport n° **23** de Monsieur le Président du conseil départemental,
VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,
VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** les conseillers départementaux ci-dessous pour siéger au sein de l'Agence Technique Départementale « NIEVRE INGENIERIE » :
 - Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant, Alain HERTELOUP

Titulaires

Blandine DELAPORTE
Martine GAUDIN
Michel MULOT
Anne-Marie CHENE
Laurence BARAO

Suppléants

Jocelyne GUÉRIN
Daniel BARBIER
Stéphanie BÉZÉ
Michel SUET
Jean-Luc GAUTHIER

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021



Le Président du conseil départemental,

Pour le Président du conseil départemental
et par délégation

La Vice Présidente

Blandine DELAPORTE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
-:-:-:-
CONSEIL DEPARTEMENTAL
-:-:-:-
RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

OBJET : VELO ET TERRITOIRE

- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **19 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,

VU le rapport n° **24** de Monsieur le Président du conseil départemental,

VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,

VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** les conseillers départementaux ci-dessous pour siéger au sein de Vélo et Territoire :

Lionel LECHER
Corinne BOUCHARD

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021



Le Président du conseil départemental,

Pour le Président du conseil départemental
et par délégation

La Vice Présidente

Blandine DELAPORTE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
-:-:-:-
CONSEIL DEPARTEMENTAL
-:-:-:-
RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

**OBJET : COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ORGANISATION ET DE
MODERNISATION DES SERVICES PUBLICS**

- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **19 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,
VU le rapport n° **25** de Monsieur le Président du conseil départemental,
VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,
VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** les conseillers départementaux ci-dessous pour siéger au sein de la Commission départementale d'organisation et de modernisation des services publics :
- Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant, Jocelyne GUÉRIN

Titulaires
Lionel LECHER
Anouck CAMAIN

Suppléants
Stéphanie BÉZÉ
Patrick BONDEUX

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021



Le Président du conseil départemental,

Pour le Président du conseil départemental
et par délégation

La Vice Présidente


Blandine DELAPORTE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
-:-:-:-
CONSEIL DEPARTEMENTAL
-:-:-:-
RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

**OBJET : COMMISSION DEPARTEMENTALE DE PRESENCE POSTALE
TERRITORIALE**

- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **19 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,
VU le rapport n° **26** de Monsieur le Président du conseil départemental,
VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,
VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** les conseillers départementaux ci-dessous pour siéger au sein de la Commission départementale de présence postale territoriale :

Titulaires

Lionel LECHER
Anouck CAMAIN

Suppléants

Fabien BAZIN
David VERRON

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021

Le Président du conseil départemental,

Pour le Président du conseil départemental
et par délégation

La Vice Présidente



Blandine DELAPORTE



DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
-:-:-:-
CONSEIL DEPARTEMENTAL
-:-:-:-
RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

OBJET : RESEAU DES COLLECTIVITES TERRITORIALES POUR UNE ECONOMIE SOLIDAIRE

- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **19 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,
VU le rapport n° **27** de Monsieur le Président du conseil départemental,
VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,
VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant, Jean-Paul FALLET pour siéger au sein du Réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire.

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021

Le Président du conseil départemental,



Pour le Président du conseil départemental
et par délégation

La Vice Présidente

Blandine DELAPORTE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
-:-:-:-
CONSEIL DEPARTEMENTAL
-:-:-:-
RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

OBJET : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **19 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,
VU le rapport n° **28** de Monsieur le Président du conseil départemental,
VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,
VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** les conseillers départementaux ci-dessous pour siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres :
- Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant, Daniel BARBIER

Titulaires

Eliane DESABRE
Michel MULOT
Blandine DELAPORTE
Laurence BARAO
Jérôme MALUS

Suppléants

Alain HERTELOUP
Joëlle JULIEN
Stéphanie BÉZÉ
Michel SUET
Jean-Luc GAUTHIER

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021

Le Président du conseil départemental,



Pour le Président du conseil départemental
et par délégation

La Vice Présidente


Blandine DELAPORTE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
-:-:-:-
CONSEIL DEPARTEMENTAL
-:-:-:-
RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

**OBJET : COMMISSION APPEL D'OFFRES - GROUPEMENT DE COMMANDES
POUR LA FOURNITURE DE CARBURANTS**
- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **19 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,
VU le rapport n° **29** de Monsieur le Président du conseil départemental,
VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,
VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** les conseillers départementaux ci-dessous pour siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes pour la fourniture de carburants :

Titulaire

Daniel BARBIER

Suppléant

Joëlle JULIEN

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021

Le Président du conseil départemental,

Pour le Président du conseil départemental
et par délégation

La Vice Présidente




Blanche DELAPORTE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
-:-:-:-
CONSEIL DEPARTEMENTAL
-:-:-:-
RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

OBJET : COMMISSION DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC

- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **19 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,

VU le rapport n° **30** de Monsieur le Président du conseil départemental,

VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,

VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** les conseillers départementaux ci-dessous pour siéger au sein de la Commission de délégations de service public :
- Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant, Daniel BARBIER

Titulaires

Eliane DESABRE
Michel MULOT
Blandine DELAPORTE
Michel SUET
Laurence BARAO

Suppléants

Alain HERTELOUP
Joëlle JULIEN
Stéphanie BÉZÉ
Anouck CAMAIN
Jérôme MALUS

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021



Le Président du conseil départemental,

Pour le Président du conseil départemental
et par délégation

La Vice Présidente


Blandine DELAPORTE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
-:-:-:-
CONSEIL DEPARTEMENTAL
-:-:-:-
RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

OBJET : COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX
- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **19 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,
VU le rapport n° **31** de Monsieur le Président du conseil départemental,
VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,
VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** les conseillers départementaux ci-dessous pour siéger au sein de la Commission consultative des services publics locaux :
- Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant, Daniel BARBIER

Titulaires

Eliane DESABRE
Michel MULOT
Blandine DELAPORTE
Anouck CAMAIN
Christophe DENIAUX

Suppléants

Alain HERTELOUP
Joëlle JULIEN
Stéphanie BÉZÉ
Jérôme MALUS
Laurence BARAO

Les représentants des associations seront désignés par la Commission Permanente.

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021

Le Président du conseil départemental,

Pour le Président du conseil départemental
et par délégation



La Vice Présidente


Blandine DELAPORTE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
-:-:-:-
CONSEIL DEPARTEMENTAL
-:-:-:-
RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

OBJET : GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ENTRETIEN MENAGER DES LOCAUX

- **Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **19 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,

VU le rapport n° **32** de Monsieur le Président du conseil départemental,

VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,

VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** les conseillers départementaux ci-dessous pour siéger au sein du groupement de commandes pour l'entretien ménager des locaux :

Titulaire

Suppléant

Daniel BARBIER

Joëlle JULIEN

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021

Le Président du conseil départemental,



Pour le Président du conseil départemental
et par délégation

La Vice Présidente


Blandine DELAPORTE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
-:-:-:-
CONSEIL DEPARTEMENTAL
-:-:-:-
RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

**OBJET : GROUPEMENT DE COMMANDES - GARDIENNAGE ET SURVEILLANCE
DES BATIMENTS**

- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **19 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,
VU le rapport n° **33** de Monsieur le Président du conseil départemental,
VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,
VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- DE DESIGNER** les conseillers départementaux ci-dessous pour siéger au sein du groupement de commandes – gardiennage et surveillance de bâtiments :

Titulaire

Suppléant

Daniel BARBIER

Joëlle JULIEN

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021

Le Président du conseil départemental,

Pour le Président du conseil départemental
et par délégation



La Vice Présidente


Blanche DELAPORTE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
-:-:-:-:-
CONSEIL DEPARTEMENTAL
-:-:-:-:-
RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

**OBJET : CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE
COOPERATION CULTURELLE DE LA NIEVRE (RESO)**

- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **19 juillet 2021** à Nevers, le
quorum étant atteint,

VU le rapport n° **34** de Monsieur le Président du conseil départemental,

VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des
collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental
au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,

VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil
départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** les conseillers départementaux ci-dessous pour siéger au sein du
Conseil d'Administration de l'établissement public de coopération culturelle de la
Nièvre (RESO) :

Titulaires

Wilfried SÉJEAU
Jocelyne GUÉRIN
Maryse AUGENDRE
Michèle DARDANT
Pascale DE MAURAIGE
Laurence BARAO

Suppléants

Martine GAUDIN
Stéphanie BÉZÉ
Séverine BERNARD
Michel MULOT
Anouck CAMAIN
Corinne BOUCHARD

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021



Le Président du conseil départemental,
Pour le Président du conseil départemental
et par délégation

La Vice Présidente


Blandine DELAPORTE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
-:-:-:-
CONSEIL DEPARTEMENTAL
-:-:-:-
RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

**OBJET : CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE
COOPERATION CULTURELLE "PRIEURE DE LA CHARITE SUR LOIRE - CITE DU
MOT"**

- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **19 juillet 2021** à Nevers, le
quorum étant atteint,
VU le rapport n° **35** de Monsieur le Président du conseil départemental,
VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des
collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental
au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,
VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil
départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** les conseillers départementaux ci-dessous pour siéger au sein du
Conseil d'Administration de l'établissement public de coopération culturelle
« Prieuré de la Charité-sur-Loire – cité du mot » :

Titulaires

Wilfried SÉJEAU
Blandine DELAPORTE

Suppléants

Franck MICHOT
Véronique KHOURI

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021

Le Président du conseil départemental,



**Pour le Président du conseil départemental
et par délégation**

La Vice Présidente


Blandine DELAPORTE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

---:---:---:---

CONSEIL DEPARTEMENTAL

---:---:---:---

RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

**OBJET : CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE
COOPERATION CULTURELLE (BIBRACTE)**

- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **19 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,
VU le rapport n° **36** de Monsieur le Président du conseil départemental,
VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,
VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** les conseillers départementaux ci-dessous pour siéger au sein du Conseil d'Administration de l'établissement public de coopération culturelle Bibracte :

Titulaire

Wilfried SÉJEAU

Suppléant

Fabien BAZIN

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021

Le Président du conseil départemental,



Pour le Président du conseil départemental
et par délégation

La Vice Présidente


Blandine DELAPORTE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
-:-:-:-
CONSEIL DEPARTEMENTAL
-:-:-:-
RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

**OBJET : COMMISSION DEPARTEMENTALE DES OBJETS MOBILIERS PROTEGES
OU "ANTIQUITES ET OBJETS D'ART"**

- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **19 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,
VU le rapport n° **37** de Monsieur le Président du conseil départemental,
VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,
VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** les conseillers départementaux ci-dessous pour siéger au sein de la commission départementale des objets mobiliers protégés ou « antiquités et objets d'art :

Titulaires

Wilfried SÉJEAU
Christophe DENIAUX

Suppléants

Laurence BARAO
Frédéric ROY

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021

Le Président du conseil départemental,



**Pour le Président du conseil départemental
et par délégation**

La Vice Présidente


Blandine DELAPORTE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

-:-:-:-:-

CONSEIL DEPARTEMENTAL

-:-:-:-:-

RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

OBJET : FEDERATION DES ARTS VIVANTS ET DEPARTEMENTS

- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **19 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,

VU le rapport n° **38** de Monsieur le Président du conseil départemental,

VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,

VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** Monsieur Wilfried SÉJEAU pour siéger au sein de la Fédération des arts vivants et départements.

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021

Le Président du conseil départemental,



**Pour le Président du conseil départemental
et par délégation**

La Vice Présidente

Blandine DELAPORTE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
-:-:-:-
CONSEIL DEPARTEMENTAL
-:-:-:-
RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

OBJET : CAISSE DEPARTEMENTALE DES MONUMENTS ET DES SITES DE LA NIEVRE (CAMOSINE)

- **Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **19 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,
VU le rapport n° **39** de Monsieur le Président du conseil départemental,
VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,
VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** les conseillers départementaux ci-dessous pour siéger au sein de la Caisse départementale des monuments et des sites de la Nièvre (CAMOSINE) :

Titulaires

Wilfried SÉJEAU
Stéphanie BÉZÉ
Lionel LÉCHER
Christophe DENIAUX

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021

Le Président du conseil départemental,

Pour le Président du conseil départemental
et par délégation



La Vice Présidente

Blandine DELAPORTE



19 JUILLET 2021
RAPPORT N° 40

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
-:-:-:-
CONSEIL DEPARTEMENTAL
-:-:-:-
RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

**OBJET : COMMISSION D'EVALUATION ET DE SUIVI DU CENTRE DES ARCHIVES
INTERMEDIAIRES DE NEVERS**

- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **19 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,
VU le rapport n° **40** de Monsieur le Président du conseil départemental,
VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,
VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** Monsieur Wilfried SÉJEAU pour siéger au sein de la Commission d'évaluation et de suivi du centre des archives intermédiaires de Nevers.

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021



Le Président du conseil départemental,

Pour le Président du conseil départemental
et par délégation

La Vice Présidente


Blandine DELAPORTE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
-:-:-:-
CONSEIL DEPARTEMENTAL
-:-:-:-
RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

**OBJET : COMMISSION REGIONALE DU PATRIMOINE ET DES SITES (SECTION
RECOURS)**

- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **19 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,
VU le rapport n° **41** de Monsieur le Président du conseil départemental,
VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,
VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** les conseillers départementaux ci-dessous pour siéger au sein de la Commission régionale du patrimoine et des sites (section recours).

Titulaires

Wilfried SÉJEAU
Anouck CAMAIN

Suppléants

Frédéric ROY
Marie-France DE RIBEROLLES

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021

Le Président du conseil départemental,



Pour le Président du conseil départemental
et par délégation

La Vice Présidente



Blandine DELAPORTE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
-:-:-:-
CONSEIL DEPARTEMENTAL
-:-:-:-
RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

OBJET : ASSOCIATION "COLLECTIF CARBONE CAFE"

- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **19 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,

VU le rapport n° **42** de Monsieur le Président du conseil départemental,

VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,

VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** les conseillers départementaux ci-dessous pour siéger au sein de l'association « COLLECTIF CARBONE CAFÉ » :

Titulaire

Suppléant

Wilfried SÉJEAU

Martine GAUDIN

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021

Le Président du conseil départemental,



Pour le Président du conseil départemental
et par délégation

La Vice Présidente

Blandine DELAPORTE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
-:-:-:-
CONSEIL DEPARTEMENTAL
-:-:-:-
RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

OBJET : CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'EDUCATION NATIONALE

- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **19 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,
VU le rapport n° **43** de Monsieur le Président du conseil départemental,
VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,
VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** les conseillers départementaux ci-dessous pour siéger au sein du Conseil Départemental de l'Education Nationale :
- Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant, Wilfried SÉJEAU

Titulaires

Michèle DARDANT
Frédéric ROY
Jocelyne GUÉRIN
Christophe DENIAUX
Véronique KHOURI

Suppléants

Maryse AUGENDRE
Patrice JOLY
Stéphanie BÉZÉ
David VERRON
Corinne BOUCHARD

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021



Le Président du conseil départemental,

Pour le Président du conseil départemental
et par délégation

La Vice-Présidente


Blandine DELAPORTE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
-:-:-:-
CONSEIL DEPARTEMENTAL
-:-:-:-
RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

OBJET : CONSEILS D'ADMINISTRATIONS DES COLLEGES PUBLICS

- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **19 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,

VU le rapport n° **44** de Monsieur le Président du conseil départemental,

VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,

VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** les conseillers départementaux ci-dessous pour siéger au sein des Conseils d'Administrations des collèges publics :

Collège « Jean Rostand » (La Machine)	Daniel BARBIER / Joëlle JULIEN
Collège « Le Champ de la Porte » (Cercy-la-Tour)	Michel MULOT / Jocelyne GUÉRIN
Collège « Noël Berrier » (Corbigny)	Fabien BAZIN / Séverine BERNARD
Collège « Henri Clément » (Donzy)	Pascale DE MAURAIGE / Patrick BONDEUX
Collège « Lucien Chaussin » (Dornes)	Marie-France DE RIBEROLLES / David VERRON
Collège « Jean Jaurès » (Guérigny)	Jean-Luc GAUTHIER / Corinne BOUCHARD

Collège « Paul Barreau » (Lormes)	Fabien BAZIN / Séverine BERNARD
Collège « Les Deux Rivières » (Moulins-Engilbert)	Michel MULOT / Jocelyne GUÉRIN
Collège « Haut-Morvan–François Mitterrand » Montsauche le Settons	Patrice JOLY / Michèle DARDANT
Collège « Les Guilleraults » (Pouilly-sur-Loire)	Pascale DE MAURAIGE / Patrick BONDEUX
Collège « Achille Millien » (Prémery)	Blandine DELAPORTE / Thierry GUYOT
Collège « Arsène Fié » (Saint-Amand-en-Puisaye)	Pascale DE MAURAIGE / Patrick BONDEUX
Collège « Les Allières » (Saint-Pierre-le-Moutier)	Marie-France DE RIBEROLLES / David VERRON
Collège Jean Arnolet » (Saint-Saulge)	Jean-Luc GAUTHIER / Corinne BOUCHARD
Collège et Lycée Professionnel de Varzy	Anouck CAMAIN / Christophe DENIAUX
Collège « Louis Aragon » (Imphy)	Joëlle JULIEN / Daniel BARBIER
Collège « Bibracte » (Château-Chinon)	Patrice JOLY / Michèle DARDANT
Collège « Antony Duvivier » (Luzy)	Jocelyne GUÉRIN / Michel MULOT
Collège « Maurice Genevoix » (Decize)	Justine GUYOT / Frédéric ROY
Collège « Aumenier-Michot » (La Charité-sur-Loire)	Blandine DELAPORTE / Thierry GUYOT
Collège « Victor Hugo » (Nevers)	Maryse AUGENDRE / Martine GAUDIN
Collège « Les Loges » (Nevers)	Michel SUET / Véronique KHOURI
Collège « Les Courlis » (Nevers)	Laurence BARAO / Jérôme MALUS

Collège « Adam Billaut » (Nevers)	Maryse AUGENDRE / Jean-Paul FALLET
Collège « Paul Langevin » (Fourchambault)	Stéphanie BÉZÉ / Alain HERTELOUP
Collège « Henri Wallon » (Varenes-Vauzelles)	Eliane DESABRE / Lionel LECHER
Collège « Giroud de Villette » (Clamecy)	Anouck CAMAIN / Christophe DENIAUX
Collège « René Cassin » (Cosne-Cours-sur-Loire)	Anne-Marie CHENE / Franck MICHOT
Collège « Claude Tillier » (Cosne-Cours-sur-Loire II)	Anne-Marie CHENE / Franck MICHOT
Collège « Les Amognes » (Saint-Benin-d'Azy)	Jean-Luc GAUTHIER / Corinne BOUCHARD

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021

Le Président du conseil départemental,



Pour le Président du conseil départemental
et par délégation

La Vice Présidente

Blandine DELAPORTE



19 JUILLET 2021
RAPPORT N° 45

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

---:---:---:---

CONSEIL DEPARTEMENTAL

---:---:---:---

RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

**OBJET : CONSEILS DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVE SOUS
CONTRAT D'ASSOCIATION**

- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **19 juillet 2021** à Nevers, le
quorum étant atteint,

VU le rapport n° **45** de Monsieur le Président du conseil départemental,

VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des
collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental
au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,

VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil
départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** les conseillers départementaux ci-dessous pour siéger au sein des
Conseils des établissements d'enseignement privé sous contrat d'association :
- Collège privé « Fénelon » (Nevers) : Wilfried SEJEAU
- Collège privé « Notre-Dame » (Cosne-Cours-sur-Loire) : Franck MICHOT
- Collège privé mixte « Saint-Léonard » (Corbigny) : Séverine BERNARD
- Collège privé « Sainte-Marie » (Decize) : Frédéric ROY

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021



Le Président du conseil départemental,

**Pour le Président du conseil départemental
et par délégation**

La Vice Présidente

Blandine DELAPORTE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
-:-:-:-
CONSEIL DEPARTEMENTAL
-:-:-:-
RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

OBJET : COMMISSION DU PLAN REGIONAL DE FORMATION
- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **19 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,
VU le rapport n° **46** de Monsieur le Président du conseil départemental,
VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,
VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** les conseillers départementaux ci-dessous pour siéger au sein de la Commission du plan régional de formation :

Titulaire

Wilfried SÉJEAU

Suppléant

Véronique KHOURI

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021

Le Président du conseil départemental,

Pour le Président du conseil départemental
et par délégation



La Vice Présidente


Blandine DELAPORTE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
-:-:-:-
CONSEIL DEPARTEMENTAL
-:-:-:-
RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

OBJET : CONSEIL ACADEMIQUE DE L'EDUCATION NATIONALE
- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **19 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,
VU le rapport n° **47** de Monsieur le Président du conseil départemental,
VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,
VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** les conseillers départementaux ci-dessous pour siéger au sein du Conseil Académique de l'Education Nationale :

Titulaires

Wilfried SÉJEAU
Anne-Marie CHENE

Suppléants

Véronique KHOURI
Franck MICHOT

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021

Le Président du conseil départemental,

Pour le Président du conseil départemental
et par délégation



La Vice Présidente


Blandine DELAPORTE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

-:-:-:-:-

CONSEIL DEPARTEMENTAL

-:-:-:-:-

RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

**OBJET : CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL
D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE DE
NEVERS-COSNE-PLAGNY**

- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **19 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,

VU le rapport n° **48** de Monsieur le Président du conseil départemental,

VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,

VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** les conseillers départementaux ci-dessous pour siéger au sein du Conseil d'Administration de l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole de Nevers-Cosne-Plagny :

Titulaire

Suppléant

Wilfried SÉJEAU

Thierry GUYOT

Ne prend pas part au vote

Laurence BARAO, Patrick BONDEUX, Corinne BOUCHARD,
Anouck CAMAIN, Anne-Marie CHENE, Pascale DE MAURAIGE,
Marie-France DE RIBEROLLES, Christophe DENIAUX,
Jean-Luc GAUTHIER, Véronique KHOURI, Jérôme MALUS,
Franck MICHOT, Michel SUET, David VERRON

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021



Le Président du conseil départemental,
Pour le Président du conseil départemental

et par délégation
La Vice Présidente

Blandine DELAPORTE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

-:-:-:-:-

CONSEIL DEPARTEMENTAL

-:-:-:-:-

RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

**OBJET : CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL
D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE DE
CHATEAU-CHINON**

- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **19 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,

VU le rapport n° **49** de Monsieur le Président du conseil départemental,

VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,

VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** les conseillers départementaux ci-dessous pour siéger au sein du Conseil d'Administration de l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole de Château-Chinon :

Titulaire

Michèle DARDANT

Suppléant

Wilfried SÉJEAU

Ne prend pas part au vote

Laurence BARAO, Patrick BONDEUX, Corinne BOUCHARD,
Anouck CAMAIN, Anne-Marie CHENE, Pascale DE MAURAIGE,
Marie-France DE RIBEROLLES, Christophe DENIAUX,
Jean-Luc GAUTHIER, Véronique KHOURI, Jérôme MALUS,
Franck MICHOT, Michel SUET, David VERRON

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021



Le Président du conseil départemental,

Pour le Président du conseil départemental
et par délégation

La Vice-Présidente

Blandine DELAPORTE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

---:---:---:---

CONSEIL DEPARTEMENTAL

---:---:---:---

RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

OBJET : CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE
- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **19 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,

VU le rapport n° **50** de Monsieur le Président du conseil départemental,

VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,

VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** les conseillers départementaux ci-dessous pour siéger au sein du Conseil d'Administration de l'université de Bourgogne :

Titulaire

Wilfried SÉJEAU

Suppléant

Véronique KHOURI

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021

Le Président du conseil départemental,



Pour le Président du conseil départemental
et par délégation

La Vice Présidente

Blandine DELAPORTE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
-:-:-:-
CONSEIL DEPARTEMENTAL
-:-:-:-
RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

OBJET : CONSEIL DE L'ISAT

- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **19 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,
VU le rapport n° **51** de Monsieur le Président du conseil départemental,
VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,
VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** les conseillers départementaux ci-dessous pour siéger au sein du Conseil de l'ISAT :
- Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant, Wilfried SÉJEAU

Titulaire

Alain HERTELOUP

Suppléant

Véronique KHOURI

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021



Le Président du conseil départemental,

Pour le Président du conseil départemental
et par délégation

La Vice Présidente

Blandine DELAPORTE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
-:-:-:-
CONSEIL DEPARTEMENTAL
-:-:-:-
RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

OBJET : CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE NATIONAL D'INITIATION, DE FORMATION ET DE PERFECTIONNEMENT DE LA POTERIE ET DU GRES DE SAINT-AMAND-EN-PUISAYE

- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **19 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,
VU le rapport n° **52** de Monsieur le Président du conseil départemental,
VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,
VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** les conseillers départementaux ci-dessous pour siéger au sein du Conseil d'Administration du Centre National d'Initiation, de Formation et de Perfectionnement de la poterie et du grès de Saint-Amand-en-Puisaye :

Titulaire

Martine GAUDIN

Suppléant

Pascale DE MAURAIGE

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021

Le Président du conseil départemental,

**Pour le Président du conseil départemental
et par délégation**

La Vice Présidente




Blandine DELAPORTE



19 JUILLET 2021
RAPPORT N° 53

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

-:-:-:-

CONSEIL DEPARTEMENTAL

-:-:-:-

RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

**OBJET : CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT
(NIEVRE HABITAT)**

- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **19 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,

VU le rapport n° **53** de Monsieur le Président du conseil départemental,

VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,

VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** les conseillers départementaux ci-dessous pour siéger au sein du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat (Nièvre Habitat) :

Titulaires

Jean-Paul FALLET

Maryse AUGENDRE

Jocelyne GUÉRIN

Frédéric ROY

Jérôme MALUS

Laurence BARAO

Personnes qualifiées

Benjamin MASI

Jean-Jacques PICQ

Jacques LEGRAIN

Colette MONGIAT
Daniel CAILLOT
Hicham BOUJLILAT
Jean-Philippe LAVERGNE
Anne REBOURS

ADOPTÉ à l'unanimité

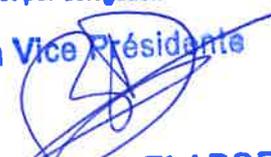
Délibération publiée le 30 juillet 2021

Le Président du conseil départemental,



Pour le Président du conseil départemental
et par délégation

La Vice Présidente


Blandine DELAPORTE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
-:-:-:-
CONSEIL DEPARTEMENTAL
-:-:-:-
RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

OBJET : COMITE CONSULATIF DE CANOPE

- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **19 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,

VU le rapport n° **54** de Monsieur le Président du conseil départemental,

VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,

VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** Monsieur le Vice-président ou son représentant, Wilfried SÉJEAU pour siéger au sein du Comité consultatif de CANOPÉ (CDDP).

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021

Le Président du conseil départemental,



Pour le Président du conseil départemental
et par délégation

La Vice Présidente

Blandine DELAPORTE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

-:-:-:-:-

CONSEIL DEPARTEMENTAL

-:-:-:-:-

RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

OBJET : CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DU 3EME AGE ET DU TEMPS LIBRE DU NIVERNAIS-MORVAN

- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **19 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,

VU le rapport n° **55** de Monsieur le Président du conseil départemental,

VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,

VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** les conseillers départementaux ci-dessous pour siéger au sein du Conseil d'Administration de l'Université du 3^{ème} âge et du temps libre du Nivernais-Morvan :

Titulaire

Justine GUYOT

Suppléant

Marie-France DE RIBEROLLES

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021

Le Président du conseil départemental,



Pour le Président du conseil départemental
et par délégation

La Vice Présidente


Blandine DELAPORTE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

:-:-:-:-

CONSEIL DEPARTEMENTAL

:-:-:-:-

RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

**OBJET : COMMISSION REGIONALE CONSULTATIVE DU FDVA ET COLLEGE
DEPARTEMENTAL CONSULTATIF**

- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **19 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,

VU le rapport n° **56** de Monsieur le Président du conseil départemental,

VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,

VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** Monsieur Alain HERTELOUP pour siéger au sein de la Commission régionale consultative du FDVA et collège départemental consultatif.

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021

Le Président du conseil départemental,



**Pour le Président du conseil départemental
et par délégation**

La Vice Présidents

Blandine DELAPORTE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
-:-:-:-
CONSEIL DEPARTEMENTAL
-:-:-:-
RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

**OBJET : COMMISSION DEPARTEMENTALE DES BOURSES NATIONALES
D'ETUDES**

- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **19 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,

VU le rapport n° **57** de Monsieur le Président du conseil départemental,

VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,

VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant, Wilfried SÉJEAU pour siéger au sein de la Commission départementale des bourses nationales d'études.

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021

Le Président du conseil départemental,

**Pour le Président du conseil départemental
et par délégation**

La Vice Présidente



Blandine DELAPORTE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
-:-:-:-
CONSEIL DEPARTEMENTAL
-:-:-:-
RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

OBJET : GROUPE DES CLASSES RELAIS

- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **19 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,
VU le rapport n° **58** de Monsieur le Président du conseil départemental,
VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,
VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** Monsieur le Vice-président du Conseil départemental ou son représentant, Wilfried SÉJEAU pour siéger au sein du groupe des classes relais.

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021

Le Président du conseil départemental,



Pour le Président du conseil départemental
et par délégation

La Vice Présidente


Blandine DELAPORTE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
-:-:-:-
CONSEIL DEPARTEMENTAL
-:-:-:-
RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

OBJET : COMMISSION D'ASSOUPPLISSEMENT DES SECTEURS SCOLAIRES
- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **19 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,
VU le rapport n° **59** de Monsieur le Président du conseil départemental,
VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,
VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** Monsieur le Vice-président du Conseil départemental ou son représentant, Wilfried SÉJEAU pour siéger au sein de la Commission d'assouplissement des secteurs scolaires.

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021

Le Président du conseil départemental,



Pour le Président du conseil départemental
et par délégation

La Vice Présidente


Blandine DELAPORTE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

-:~::~:~::~:-

CONSEIL DEPARTEMENTAL

-:~::~:~::~:-

RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

OBJET : CONSEIL D'ADMINISTRATION DU BUREAU INFORMATION JEUNESSE
- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **19 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,

VU le rapport n° **60** de Monsieur le Président du conseil départemental,

VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,

VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant, Wilfried SÉJEAU pour siéger au sein du Conseil d'administration du Bureau Information Jeunesse.

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021

Le Président du conseil départemental,



Pour le Président du conseil départemental
et par délégation

La Vice Présidente


Blandine DELAPORTE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
-:-:-:-
CONSEIL DEPARTEMENTAL
-:-:-:-
RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

OBJET : MAISON DE L'EUROPE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **19 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,
VU le rapport n° **61** de Monsieur le Président du conseil départemental,
VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,
VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** Monsieur Wilfried SÉJEAU pour siéger au sein de la Maison de l'Europe Bourgogne Franche-Comté.

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021

Le Président du conseil départemental,



Pour le Président du conseil départemental
et par délégation

La Vice Présidente


Blandine DELAPORTE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
-:-:-:-
CONSEIL DEPARTEMENTAL
-:-:-:-
RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

OBJET : COMITE SYNDICAL DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE
- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **19 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,
VU le rapport n° **62** de Monsieur le Président du conseil départemental,
VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,
VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** les conseillers départementaux ci-dessous pour siéger au sein du Comité syndical de l'établissement public Loire:

Titulaires

Alain HERTELOUP
Laurence BARAO

Suppléants

Blandine DELAPORTE
Patrick BONDEUX

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021

Le Président du conseil départemental,

Pour le Président du conseil départemental
et par délégation

La Vice Présidente


Blandine DELAPORTE



DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
-:-:-:-
CONSEIL DEPARTEMENTAL
-:-:-:-
RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

OBJET : COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'EAU (SAGE) ALLIER AVAL

- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **19 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,
VU le rapport n° **63** de Monsieur le Président du conseil départemental,
VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,
VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** Madame Blandine DELAPORTE pour siéger au sein de la Commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) Allier aval.

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021

Le Président du conseil départemental,

Pour le Président du conseil départemental
et par délégation

La Vice Présidente



Blandine DELAPORTE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
-:-:-:-
CONSEIL DEPARTEMENTAL
-:-:-:-
RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

**OBJET : COMMISSION DEPARTEMENTALE DES ESPACES, SITES ET ITINERAIRES
(CDESI)**

- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **19 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,
VU le rapport n° **64** de Monsieur le Président du conseil départemental,
VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,
VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** les conseillers départementaux ci-dessous pour siéger au sein de la Commission départementale des espaces, sites et itinéraires (CDESI) :

Titulaires

Lionel LECHER
Martine GAUDIN
Anouck CAMAIN

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021

Le Président du conseil départemental,



Pour le Président du conseil départemental
et par délégation
La Vice Présidente

Blandine DELAPORTE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
-:-:-:-
CONSEIL DEPARTEMENTAL
-:-:-:-
RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

**OBJET : COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL ENERGIE
EQUIPEMENT ENVIRONNEMENT DE LA NIEVRE (SIEEEN)**
- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **19 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,
VU le rapport n° **65** de Monsieur le Président du conseil départemental,
VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,
VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** les conseillers départementaux ci-dessous pour siéger au sein du Comité syndical du Syndicat Intercommunal Energie, Equipement, Environnement de la Nièvre (SIEEEN) :

Titulaires

Blandine DELAPORTE
Wilfried SÉJEAU
Jérôme MALUS

Suppléants

Thierry GUYOT
Maryse AUGENDRE
Anouck CAMAIN

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021

Le Président du conseil départemental,



Pour le Président du conseil départemental
et par délégation

La Vice Présidente


Blandine DELAPORTE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
-:-:-:-
CONSEIL DEPARTEMENTAL
-:-:-:-
RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

OBJET : COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT FONCIER
- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **19 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,
VU le rapport n° **66** de Monsieur le Président du conseil départemental,
VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,
VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** les conseillers départementaux ci-dessous pour siéger au sein de la Commission départementale d'aménagement foncier :

Titulaires

Blandine DELAPORTE
Patrice JOLY
Thierry GUYOT
Pascale DE MAURAIGE

Suppléants

Fabien BAZIN
Séverine BERNARD
Daniel BARBIER
Michel SUET

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021



Le Président du conseil départemental,

Pour le Président du conseil départemental
et par délégation

La Vice Présidente


Blandine DELAPORTE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
-:-:-:-
CONSEIL DEPARTEMENTAL
-:-:-:-
RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

**OBJET : CIAF (COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER)
DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DE LA REGLEMENTATION DES
BOISEMENTS DE BRASSY, OUROUX-EN-MORVAN, CHAUMARD, MONTSAUCHE-
LES-SETTONS, DUN-LES-PLACES ET SAINT-AGNAN**

- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **19 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,
VU le rapport n° **67** de Monsieur le Président du conseil départemental,
VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,
VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** les conseillers départementaux ci-dessous pour siéger au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Foncier dans le cadre de l'élaboration de la réglementation des boisements de Brassy, Ouroux-en-Morvan, Chaumard, Montsauche-les-Settons, Dun-les-Places et Saint-Agnan :

Titulaire

Blandine DELAPORTE

Suppléant

Fabien BAZIN

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021

Le Président du conseil départemental,

Pour le Président du conseil départemental
et par délégation

La Vice Présidente

Blandine DELAPORTE



DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
-:-:-:-
CONSEIL DEPARTEMENTAL
-:-:-:-
RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

**OBJET : CIAF (COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER)
DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DE LA REGLEMENTATION DES
BOISEMENTS D'ALLIGNY-EN-MORVAN, MOUX-EN-MORVAN, GIEN-SUR-CURE,
PLANCHEZ, LAVAUT-DE-FRETOY ET ARLEUF**

- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **19 juillet 2021** à Nevers, le
quorum étant atteint,
VU le rapport n° **68** de Monsieur le Président du conseil départemental,
VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des
collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental
au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,
VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil
départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** les conseillers départementaux ci-dessous pour siéger au sein de
la Commission Départementale d'Aménagement Foncier dans le cadre de
l'élaboration de la réglementation des boisements d'Alligny-en-Morvan, Moux-
en-Morvan, Gien-sur-Cure, Planchez, Lavault-de-Frétoy et Arleuf :

Titulaire

Blandine DELAPORTE

Suppléant

Patrice JOLY

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021

Le Président du conseil départemental,



Pour le Président du conseil départemental
et par délégation

La Vice-Présidente


Blandine DELAPORTE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
-:-:-:-
CONSEIL DEPARTEMENTAL
-:-:-:-
RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

**OBJET : CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CONSEIL D'ARCHITECTURE,
D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE)**

- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **19 juillet 2021** à Nevers, le
quorum étant atteint,

VU le rapport n° **69** de Monsieur le Président du conseil départemental,

VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des
collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental
au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,

VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil
départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** les conseillers départementaux ci-dessous pour siéger au sein du
Conseil d'Administration du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de
l'Environnement :

Titulaires

Jean-Paul FALLET

Wilfried SÉJEAU

Blandine DELAPORTE

Marie-France DE RIBEROLLES

2 maires

Monsieur Daniel CAILLOT, Maire de Champvert

Monsieur Alain HERTELOUP, Maire de Fourchambault

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021



Le Président du conseil départemental,

Pour le Président du conseil départemental

et par délégation

La Vice Présidente

Blandine DELAPORTE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
-:-:-:-
CONSEIL DEPARTEMENTAL
-:-:-:-
RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

**OBJET : CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CONSERVATOIRE D'ESPACES
NATURELS DE BOURGOGNE**

- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **19 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,
VU le rapport n° **70** de Monsieur le Président du conseil départemental,
VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,
VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** les conseillers départementaux ci-dessous pour siéger au sein du Conseil d'Administration du Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne :

Titulaire

Suppléant

Blandine DELAPORTE

Corinne BOUCHARD

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021



Le Président du conseil départemental,

Pour le Président du conseil départemental
et par délégation

La Vice Présidente

Blandine DELAPORTE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
-:-:-:-
CONSEIL DEPARTEMENTAL
-:-:-:-
RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

OBJET : COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DE LA CENTRALE ELECTRO-NUCLEAIRE DE BELLEVILLE-SUR-LOIRE

- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **19 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,
VU le rapport n° **71** de Monsieur le Président du conseil départemental,
VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,
VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** les conseillers départementaux ci-dessous pour siéger au sein de la Commission locale d'information de la centrale électro-nucléaire de Belleville-sur-Loire :

Titulaire

Anne-Marie CHENE

Suppléant

Pascale DE MAURAIGE

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021

Le Président du conseil départemental,



Pour le Président du conseil départemental
et par délégation

La Vice Présidente

Blancine DELAPORTE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
-:-:-:-
CONSEIL DEPARTEMENTAL
-:-:-:-
RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

OBJET : COMITE REGIONAL BIODIVERSITE

- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **19 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,
VU le rapport n° **72** de Monsieur le Président du conseil départemental,
VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,
VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** les conseillers départementaux ci-dessous pour siéger au sein du Comité régional biodiversité :

Titulaires

Blandine DELAPORTE
Corinne BOUCHARD

Suppléants

Thierry GUYOT
Jean-Luc GAUTHIER

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021

Le Président du conseil départemental,



Pour le Président du conseil départemental
et par délégation
La Vice Présidente
Blandine DELAPORTE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
-:-:-:-
CONSEIL DEPARTEMENTAL
-:-:-:-
RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

OBJET : AGENCE REGIONALE DE LA BIODIVERSITE (ARB)
- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **19 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,
VU le rapport n° **73** de Monsieur le Président du conseil départemental,
VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,
VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** les conseillers départementaux ci-dessous pour siéger au sein du Conseil d'Administration de l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB) :

Titulaire

Blandine DELAPORTE

Suppléant

Corinne BOUCHARD

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021

Le Président du conseil départemental,



Pour le Président du conseil départemental
et par délégation

La Vice Présidente

Blandine DELAPORTE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
-:-:-:-
CONSEIL DEPARTEMENTAL
-:-:-:-
RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

OBJET : CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA NATURE, DES PAYSAGES ET DES SITES (CDNPS)

- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **19 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,
VU le rapport n° **74** de Monsieur le Président du conseil départemental,
VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,
VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** les conseillers départementaux ci-dessous pour siéger au sein du Conseil départemental de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) :

Formation dite « de la nature »

Titulaires

Blandine DELAPORTE
Corinne BOUCHARD

Suppléants

Thierry GUYOT
Véronique KHOURI

Formation dite « des sites et paysages »

Titulaires

Blandine DELAPORTE
Corinne BOUCHARD

Suppléants

Jean-Paul FALLET
Véronique KHOURI

+ 1 Conseiller (-ère) départemental(e) supplémentaire pour siéger au moment de l'examen des dossiers éoliens déposés dans le cadre de l'autorisation environnementale.

Titulaire

Suppléant

Wilfried SÉJEAU

Véronique KHOURI

Formation dite « de la publicité »

Titulaires

Suppléants

Wilfried SÉJEAU
Véronique KHOURI

Stéphanie BÉZÉ
Corinne BOUCHARD

Formation dite « des carrières »

Titulaires

Suppléants

Alain HERTELOUP
Anouck CAMAIN

Séverine BERNARD
Corinne BOUCHARD

Formation dite « de la faune sauvage captive »

Titulaire

Suppléant

Blandine DELAPORTE

Corinne BOUCHARD

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021

Le Président du conseil départemental,

Pour le Président du conseil départemental
et par délégation

La Vice Présidente

Blandine DELAPORTE



DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
-:-:-:-
CONSEIL DEPARTEMENTAL
-:-:-:-
RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

OBJET : COMITES DE PILOTAGE NATURA 2000

- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **19 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,

VU le rapport n° **76** de Monsieur le Président du conseil départemental,

VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,

VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** les conseillers départementaux ci-dessous pour siéger au sein des Comités de pilotage Natura 2 000 :

Titulaires

Blandine DELAPORTE

Corinne BOUCHARD

Suppléants

Alain HERTELOUP

Véronique KHOURI

Site « Massif forestier du Mont Beuvray »

- Jocelyne GUÉRIN

Site « Vallée de la Loire entre Fourchambault et Neuvy-sur-Loire »

- Alain HERTELOUP

Site « Vallée de la Loire entre Imphy et Decize »

- Frédéric ROY

Site du « Bec d'Allier »

- Wilfried SÉJEAU

Site « Val d'Allier – Bourguignon »

- Martine GAUDIN

Site « Pelouses calcicoles et falaises des environs de Clamecy »

- Christophe DENIAUX

Site « Cavités à chauve-souris en Bourgogne »

- Corinne BOUCHARD

Site « Vallée de la Cure et du Cousin dans le Nord Morvan »

- Fabien BAZIN

Site « Prairies, landes sèches et ruisseaux de la vallée de la Dragne et de la Maria »

- Jocelyne GUÉRIN

Site « Ruisseaux à écrevisses du bassin de l'Yonne amont »

- Anouck CAMAIN

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021

Le Président du conseil départemental,

**Pour le Président du conseil départemental
et par délégation**



La Vice Présidente

Blandine DELAPORTE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

---:---:---:---:---

CONSEIL DEPARTEMENTAL

---:---:---:---:---

RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

**OBJET : COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL
(CDAC)**

- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **19 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,

VU le rapport n° **77** de Monsieur le Président du conseil départemental,

VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,

VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** Monsieur Wilfried SÉJEAU pour siéger au sein de la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC).

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021

Le Président du conseil départemental,



Pour le Président du conseil départemental
et par délégation

La Vice Présidente

Blandine DELAPORTE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
-:-:-:-
CONSEIL DEPARTEMENTAL
-:-:-:-
RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

OBJET : ASSEMBLEE GENERALE D'ALTERRE-BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE
- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **19 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,
VU le rapport n° **78** de Monsieur le Président du conseil départemental,
VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,
VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** les conseillers départementaux ci-dessous pour siéger au sein de l'Assemblée Générale d'Alterre Bourgogne Franche-Comté.

Titulaire

Blandine DELAPORTE

Suppléant

Jean-Luc GAUTHIER

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021

Le Président du conseil départemental,

**Pour le Président du conseil départemental
et par délégation**



La Vice Présidente

Blandine DELAPORTE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
-:-:-:-
CONSEIL DEPARTEMENTAL
-:-:-:-
RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

OBJET : COMITE 21

- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **19 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,
VU le rapport n° **79** de Monsieur le Président du conseil départemental,
VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,
VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** Madame Blandine DELAPORTE pour siéger au sein de COMITÉ 21.

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021

Le Président du conseil départemental,



Pour le Président du conseil départemental
et par délégation

La Vice Présidente

Blandine DELAPORTE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
-:-:-:-
CONSEIL DEPARTEMENTAL
-:-:-:-
RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

OBJET : AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT DE LA NIEVRE
- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **19 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,
VU le rapport n° **80** de Monsieur le Président du conseil départemental,
VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,
VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** Monsieur Jean-Paul FALLET pour siéger au sein de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de la Nièvre.

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021

Le Président du conseil départemental,



Pour le Président du conseil départemental
et par délégation

La Vice Présidente

Blandine DELAPORTE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
-:-:-:-
CONSEIL DEPARTEMENTAL
-:-:-:-
RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

OBJET : CONSEIL DEPARTEMENTAL DES CITOYENS EN TRANSITION (CDCT)
- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **19 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,
VU le rapport n° **81** de Monsieur le Président du conseil départemental,
VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,
VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** les conseillers départementaux ci-dessous pour siéger au sein du Conseil Départemental des Citoyens en Transitions (CDCT).

Blandine DELAPORTE
Jean-Paul FALLET
Anne-Marie CHENE

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021

Le Président du conseil départemental,

**Pour le Président du conseil départemental
et par délégation**



La Vice Présidente

Blandine DELAPORTE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
-:-:-:-
CONSEIL DEPARTEMENTAL
-:-:-:-
RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

**OBJET : COMMISSION DEPARTEMENTALE DES VALEURS LOCATIVES DES
LOCAUX PROFESSIONNELS**

- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **19 juillet 2021** à Nevers, le
quorum étant atteint,
VU le rapport n° **82** de Monsieur le Président du conseil départemental,
VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des
collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental
au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,
VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil
départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** les conseillers départementaux ci-dessous pour siéger au sein de
la Commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels.

Titulaires

Daniel BARBIER
Anouck CAMAIN

Suppléants

Michel MULOT
Christophe DENIAUX

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021

Le Président du conseil départemental,

Pour le Président du conseil départemental
et par délégation



La Vice Présidente
Blandine DELAPORTE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
-:-:-:-
CONSEIL DEPARTEMENTAL
-:-:-:-
RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

OBJET : COMMISSION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX
- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **19 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,
VU le rapport n° **83** de Monsieur le Président du conseil départemental,
VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,
VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** les conseillers départementaux ci-dessous pour siéger au sein de la Commission départementale des impôts directs locaux.

Titulaire

Suppléant

Daniel BARBIER

Michèle DARDANT

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021

Le Président du conseil départemental,



Pour le Président du conseil départemental
et par délégation

La Vice-Présidente

Blandine DELAPORTE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
-:-:-:-
CONSEIL DEPARTEMENTAL
-:-:-:-
RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

OBJET : COMITE REGIONAL DE L'HABITAT ET DE L'HEBERGEMENT

- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **19 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,
VU le rapport n° **84** de Monsieur le Président du conseil départemental,
VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,
VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant, Jean-Paul FALLET pour siéger au sein du Comité régional de l'habitat et de l'hébergement.

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021

Le Président du conseil départemental,



Pour le Président du conseil départemental
et par délégation

La Vice Présidente

Blandine DELAPORTE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
-:-:-:-
CONSEIL DEPARTEMENTAL
-:-:-:-
RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

OBJET : COMITE REGIONAL DE L'HABITAT ET DE L'HEBERGEMENT DE LA NIEVRE

- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **19 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,
VU le rapport n° **85** de Monsieur le Président du conseil départemental,
VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,
VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

DÉCIDE :

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- **DE DESIGNER** les conseillers départementaux ci-dessous pour siéger au sein du Comité régional de l'habitat et de l'hébergement de la Nièvre.

Titulaires

Jean-Paul FALLET
Eliane DESABRE
Maryse AUGENDRE
Patrice JOLY
Franck MICHOT
Anne-Marie CHENE

Suppléants

Justine GUYOT
Séverine BERNARD
Stéphanie BÉZÉ
Frédéric ROY
Pascale DE MAURAIGE
Patrick BONDEUX

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021



Le Président du conseil départemental,

**Pour le Président du conseil départemental
et par délégation**

La Vice Présidente

Blandine DELAPORTE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
-:-:-:-
CONSEIL DEPARTEMENTAL
-:-:-:-
RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

OBJET : COMMISSION FONDS "PETITS TRAVAUX" (FNAME)

- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **19 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,

VU le rapport n° **86** de Monsieur le Président du conseil départemental,

VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,

VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** les conseillers départementaux ci-dessous pour siéger au sein du Fonds Nivernais d'Aide à la Maîtrise de l'Energie (FNAME)

Titulaire

Jean-Paul FALLET

Suppléant

Blandine DELAPORTE

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021

Le Président du conseil départemental,

**Pour le Président du conseil départemental
et par délégation**



La Vice Présidente

Blandine DELAPORTE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

OBJET : CONSEIL DE DEVELOPPEMENT, DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME

- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **19 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,

VU le rapport n° **88** de Monsieur le Président du conseil départemental,

VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,

VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** Monsieur Jean-Paul FALLET pour siéger au sein du Conseil de Développement, de l'Habitat et de l'Urbanisme (CDHU).

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021

Le Président du conseil départemental,

Pour le Président du conseil départemental
et par délégation



La Vice Présidente


Blaquie DELAPORTE



19 JUILLET 2021
RAPPORT N° 89

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE



CONSEIL DEPARTEMENTAL



RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

OBJET : COMMISSION CHARGEE DE DRESSER LA LISTE DEPARTEMENTALE DES JURES D'ASSISE

- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **19 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,

VU le rapport n° **89** de Monsieur le Président du conseil départemental,

VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,

VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** les conseillers départementaux ci-dessous pour siéger au sein de la Commission chargée de dresser la liste départementale des jurés d'assises :

Michèle DARDANT
Stéphanie BÉZÉ
Anne-Marie CHENE
Anouck CAMAIN
Véronique KHOURI

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021

Le Président du conseil départemental,

**Pour le Président du conseil départemental
et par délégation**

La Vice-Présidente

Blandine DELAPORTE



DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
-:-:-:-
CONSEIL DEPARTEMENTAL
-:-:-:-
RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

OBJET : COMMISSION DE SURVEILLANCE DE LA MAISON D'ARRET DE NEVERS
- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **19 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,
VU le rapport n° **90** de Monsieur le Président du conseil départemental,
VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,
VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** Monsieur Wilfried SÉJEAU pour siéger au sein de la Commission de surveillance de la maison d'arrêt de Nevers.

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021

Le Président du conseil départemental,

Pour le Président du conseil départemental
et par délégation



La Vice Présidente

Blandine DELAPORTE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
-:-:-:-
CONSEIL DEPARTEMENTAL
-:-:-:-
RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

OBJET : SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET L'EXPLOITATION DE L'AEROPORT DU GRAND NEVERS ET DE LA NIEVRE COMITE SYNDICAL
- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **19 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,
VU le rapport n° **91** de Monsieur le Président du conseil départemental,
VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,
VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** les conseillers départementaux ci-dessous pour siéger au sein du Syndicat mixte pour l'aménagement et l'exploitation de l'aéroport du grand Nevers et de la Nièvre - Comité Syndical.

Titulaires
Fabien BAZIN
Lionel LECHER
Jean-Paul FALLET
Martine GAUDIN

Suppléants
Maryse AUGENDRE
Blandine DELAPORTE
Eliane DESABRE
Joëlle JULIEN

Ne prend pas part au vote

Laurence BARAO, Patrick BONDEUX, Corinne BOUCHARD, Anouck CAMAIN,
Anne-Marie CHENE, Pascale DE MAURAIGE, Marie-France DE RIBEROLLES,
Christophe DENIAUX, Jean-Luc GAUTHIER, Véronique KHOURI,
Jérôme MALUS, Franck MICHOT, Michel SUET, David VERRON

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021



Le Président du conseil départemental,

Pour le Président du conseil départemental
et par délégation

La Vice Présidente
Blandine DELAPORTE



19 JUILLET 2021
RAPPORT N° 92

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
-:-:-:-
CONSEIL DEPARTEMENTAL
-:-:-:-
RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

OBJET : COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA SECURITE ROUTIERE

- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **19 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,
VU le rapport n° **92** de Monsieur le Président du conseil départemental,
VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,
VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** les conseillers départementaux ci-dessous pour siéger au sein de la Commission départementale de la sécurité routière.

Sous-commission	Titulaires	Suppléants
Agrément d'exploitation d'un établissement d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur	Alain HERTELOUP	Wilfried SÉJEAU
Agrément d'exploitation d'un établissement destiné à la formation de moniteurs d'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur	Alain HERTELOUP	Wilfried SÉJEAU
Agrément des gardiens et des installations de fourrière	Alain HERTELOUP	Wilfried SÉJEAU

Agrément des personnes et organismes dispensant aux conducteurs responsables d'infractions, la formation spécifique à la sécurité routière	Alain HERTELOUP	Wilfried SÉJEAU
Autorisation d'organisations d'épreuves ou compétitions sportives » spécialisée de la Commission départementale de la sécurité routière de la Nièvre, chargée de donner un avis sur les demandes d'autorisation d'épreuves ou de compétitions sportives	Lionel LECHER	Wilfried SÉJEAU

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021

Le Président du conseil départemental,

Pour le Président du conseil départemental
et par délégation



La Vice Présidente
Blandine DELAPORTE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

~::~::~~

CONSEIL DEPARTEMENTAL

~::~::~~

RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

OBJET : ASSOCIATION TGV GRAND CENTRE AUVERGNE

- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **19 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,

VU le rapport n° **93** de Monsieur le Président du conseil départemental,

VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,

VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant, Alain HERTELOUP pour siéger au sein de l'Association TGV Grand Centre Auvergne.

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021

Le Président du conseil départemental,

**Pour le Président du conseil départemental
et par délégation**



La Vice Présidente

Blandine DELAPORTE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
-:-:-:-
CONSEIL DEPARTEMENTAL
-:-:-:-
RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

OBJET : ASSOCIATION RN 7 2 X 2

- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **19 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,

VU le rapport n° **94** de Monsieur le Président du conseil départemental,

VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,

VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant, Alain HERTELOUP pour siéger au sein de l'Association RN 7 – 2 X 2.

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021

Le Président du conseil départemental,

Pour le Président du conseil départemental
et par délégation

La Vice Présidente



Blandine DELAPORTE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
-:-:-:-
CONSEIL DEPARTEMENTAL
-:-:-:-
RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

**OBJET : GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC "TERRITOIRES NUMERIQUES
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE"**

- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **19 juillet 2021** à Nevers, le
quorum étant atteint,

VU le rapport n° **95** de Monsieur le Président du conseil départemental,

VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des
collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental
au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,

VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil
départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** les conseillers départementaux ci-dessous pour siéger au sein de
du Groupement d'Intérêt public « Territoires numériques Bourgogne – Franche
Comté.

Titulaire

Suppléant

Daniel BARBIER

Véronique KHOURI

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021



Le Président du conseil départemental,

**Pour le Président du conseil départemental
et par délégation**

La Vice Présidente


Blandine DELAPORTE

DELIBERATIONS

SEANCE DU 23 JUILLET 2021

www.nievre.fr

n I È V R E
le département

SEANCE DE RENOUELEMENT

VENDREDI 23 JUILLET 2021

.....
Le vendredi 23 juillet 2021 à 10 H 00, le Conseil Départemental s'est réuni à l'Hôtel du Département à NEVERS sous la présidence de Monsieur Fabien BAZIN, Président du Conseil départemental.

Etaient présents :

Mesdames AUGENDRE Maryse, BARAO Laurence, BERNARD Séverine, BÉZÉ Stéphanie, BOUCHARD Corinne, CAMAIN Anouck, CHENE Anne-Marie, DARDANT Michèle, DELAPORTE Blandine, DE RIBEROLLES Marie-France, GUÉRIN Jocelyne et KHOURI Véronique.

Messieurs BARBIER Daniel, BONDEUX Patrick, DENIAUX Christophe, FALLET Jean-Paul, GAUTHIER Jean-Luc, GUYOT Thierry, LÉCHER Lionel, MALUS Jérôme, MICHOT Franck, MULOT Michel, SÉJEAU Wilfried et SUET Michel.

Etaient excusés :

Mesdames DESABRE Eliane, DE MAURAIGE Pascale, GAUDIN Martine, GUYOT Justine et JULIEN Joëlle
Messieurs HERTELOUP Alain, JOLY Patrice, ROY Frédéric et VERRON David

Pouvoirs :

Eliane DESABRE a donné pouvoir à Lionel LÉCHER
Pascale DE MAURAIGE a donné pouvoir à Patrick BONDEUX
Martine GAUDIN a donné pouvoir à Wilfried SEJEAU
Justine GUYOT a donné pouvoir à Maryse AUGENDRE
Joëlle JULIEN a donné pouvoir à Daniel BARBIER
Alain HERTELOUP a donné pouvoir à Stéphanie BÉZÉ
Patrice JOLY a donné pouvoir à Michèle DARDANT
Frédéric ROY a donné pouvoir à Séverine BERNARD
David VERRON a donné pouvoir à Marie-France de RIBEROLLES

.....
La séance est close le 23 juillet 2021, à 12 H 15

Nevers, le 23 juillet 2021

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Chef du Service délégué,

Vanessa CARRETO

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
-:-:-:-
CONSEIL DEPARTEMENTAL
-:-:-:-
RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

OBJET : SYNDICAT MIXTE NIEVRE NUMERIQUE
- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **23 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,
VU le rapport n° **1** de Monsieur le Président du conseil départemental,
VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,
VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** les conseillers départementaux ci-dessous pour siéger au sein du Syndicat mixte Nièvre numérique.

7 représentants

Fabien BAZIN
Justine GUYOT
Thierry GUYOT
Martine GAUDIN
Patrice JOLY
Franck MICHOT
David VERRON

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021

Le Président du conseil départemental,



Pour le Président du conseil départemental
et par délégation

La Vice Présidente


Blandine DELAPORTE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
-:-:-:-
CONSEIL DEPARTEMENTAL
-:-:-:-
RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

OBJET : AGORA - RESTAURANT INTER-ADMINISTRATIF
- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **23 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,
VU le rapport n° **2** de Monsieur le Président du conseil départemental,
VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,
VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** les représentants ci-dessous pour siéger au sein de l'Agora – restaurant inter-administratif.

3 titulaires

Joëlle JULIEN
Anne-Marie CHENE
Directeur Général des Services

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021

Le Président du conseil départemental,

Pour le Président du conseil départemental
et par délégation

La Vice Présidente



Blandine DELAPORTE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
-:-:-:-
CONSEIL DEPARTEMENTAL
-:-:-:-
RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

**OBJET : CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COMITE DES OEUVRES SOCIALES DU
DEPARTEMENT DE LA NIEVRE (COSDEN)**

- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **23 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,
VU le rapport n° 3 de Monsieur le Président du conseil départemental,
VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,
VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** les conseillers départementaux ci-dessous pour siéger au sein du Comité des œuvres sociales du Département de la Nièvre.

Titulaires

Joëlle JULIEN

Laurence BARAO

Suppléants

Michèle DARDANT

Marie-France DE RIBEROLLES

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021

Le Président du conseil départemental,

Pour le Président du conseil départemental
et par délégation



La Vice Présidente

A blue ink signature of Blandine Delaporte, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

Blandine DELAPORTE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

~::~::~~

CONSEIL DEPARTEMENTAL

~::~::~~

RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

OBJET : SYNDICAT MIXTE OUVERT POUR LA RESTAURATION (SYMO)

- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **23 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,

VU le rapport n° 4 de Monsieur le Président du conseil départemental,

VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,

VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- DE DESIGNER** les conseillers départementaux ci-dessous pour siéger au sein du Syndicat mixte ouvert pour la restauration.

Titulaire

Wilfried SÉJEAU

Suppléant

Laurence BARAO

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021

Le Président du conseil départemental,

Pour le Président du conseil départemental
et par délégation

La Vice Présidente



Blandine DELAPORTE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
-:-:-:-
CONSEIL DEPARTEMENTAL
-:-:-:-
RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

**OBJET : COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DEPARTEMENTALE
CONCERNANT LES ASSISTANTS MATERNELS ET LES ASSISTANTS FAMILIAUX**
- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **23 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,
VU le rapport n° 5 de Monsieur le Président du conseil départemental,
VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,
VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** les conseillers départementaux ci-dessous pour siéger au sein de la Commission Consultative Paritaire Départementale concernant les assistants maternels et les assistants familiaux.

Monsieur le Président ou son représentant

Titulaire

Michèle DARDANT

Suppléant

David VERRON

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021

Le Président du conseil départemental,

Pour le Président du conseil départemental
et par délégation

La Vice Présidente


Blandine DELAPORTE



DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
-:-:-:-
CONSEIL DEPARTEMENTAL
-:-:-:-
RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

**OBJET : COMMISSION DEPARTEMENTALE DE REFORME DES AGENTS DES
COLLECTIVITES LOCALES**

- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **23 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,
VU le rapport n° 6 de Monsieur le Président du conseil départemental,
VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,
VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** les conseillers départementaux ci-dessous pour siéger au sein de la Commission départementale de réforme des agents des collectivités locales.

Titulaires

Joëlle JULIEN
Véronique KHOURI

Suppléants

Anne-Marie CHENE
Laurence BARAO

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021



Le Président du conseil départemental,

Pour le Président du conseil départemental
et par délégation

La Vice Présidente

Blandine DELAPORTE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE



CONSEIL DEPARTEMENTAL



RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

OBJET : COMITE DEPARTEMENTAL DE L'AIDE MEDICALE URGENTE, DE LA PERMANENCE DES SOINS ET DES TRANSPORTS SANITAIRES

- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **23 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,

VU le rapport n° 7 de Monsieur le Président du conseil départemental,

VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,

VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** Madame Justine GUYOT pour siéger au sein du Comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires.

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021

Le Président du conseil départemental,

**Pour le Président du conseil départemental
et par délégation**

La Vice Présidente



Blandine DELAPORTE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
-:-:-:-
CONSEIL DEPARTEMENTAL
-:-:-:-
RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

**OBJET : CONFERENCE REGIONALE DE LA SANTE ET DE L'AUTONOMIE DE
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE**

- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **23 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,
VU le rapport n° **8** de Monsieur le Président du conseil départemental,
VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,
VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** M. le Président du Conseil départemental ou son représentant Justine GUYOT, Maryse AUGENDRE en qualité de titulaire ainsi que Véronique KHOURI en qualité de suppléant pour siéger au sein de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Bourgogne-Franche-Comté

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021

Le Président du conseil départemental,

Pour le Président du conseil départemental
et par délégation



La Vice Présidente

Blandine DELAPORTE



23 JUILLET 2021
RAPPORT N° 9

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
-:-:-:-
CONSEIL DEPARTEMENTAL
-:-:-:-
RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

**OBJET : COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES LOCALES A LA MAISON
DEPARTEMENTALE DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE**

- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **23 juillet 2021** à Nevers, le
quorum étant atteint,
VU le rapport n° 9 de Monsieur le Président du conseil départemental,
VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des
collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental
au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,
VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil
départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** les conseillers départementaux ci-dessous pour siéger au sein des
commissions administratives paritaires locales à la Maison Départementale de
l'Enfance et de la Famille.

- COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE LOCALE N° 2

Personnels de catégorie A des services de soins, des services médico-techniques et des
services sociaux

Titulaire en qualité de Président de ces commissions

Michèle DARDANT

suppléant

Maryse AUGENDRE

- COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE LOCALE N°5

Personnels de catégorie B des services de soins, des services médico-techniques et des
services sociaux

Titulaire

Michèle DARDANT

Suppléant

David VERRON

- COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE LOCALE N°7

Personnels de catégorie C des personnels techniques et ouvriers, conducteurs ambulanciers et personnels d'entretien et de salubrité

Titulaire

Michèle DARDANT

Suppléant

Michel SUET

- COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE LOCALE N°8

Personnels de catégorie C des services de soins, des services médico-techniques et des services sociaux

Titulaire

Michèle DARDANT

Suppléant

Anouck CAMAIN

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021

Le Président du conseil départemental,

Pour le Président du conseil départemental
et par délégation



La Vice Présidente

Blandine DELAPORTE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
-:-:-:-
CONSEIL DEPARTEMENTAL
-:-:-:-
RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

OBJET : ASSOCIATION POUR UNE NIEVRE EN BONNE SANTE

- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **23 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,

VU le rapport n° 10 de Monsieur le Président du conseil départemental,

VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,

VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** Monsieur le Président du Conseil départemental pour siéger au sein de l'Association pour une Nièvre en bonne santé.

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021

Le Président du conseil départemental,

**Pour le Président du conseil départemental
et par délégation**



La Vice Présidente

Blandine DELAPORTE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
-:-:-:-
CONSEIL DEPARTEMENTAL
-:-:-:-
RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

**OBJET : CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE
L'AGGLOMERATION DE NEVERS**

- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **23 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,
VU le rapport n° **11** de Monsieur le Président du conseil départemental,
VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,
VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** Monsieur Wilfried SÉJEAU pour siéger au sein du Conseil de surveillance du Centre Hospitalier de l'Agglomération de Nevers.

34 votants

20 voix pour Monsieur Wilfried SÉJEAU
14 voix pour Monsieur Michel SUET

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021

Le Président du conseil départemental,

Pour le Président du conseil départemental
et par délégation



La Vice Présidente


Blandine DELAPORTE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
-:-:-:-
CONSEIL DEPARTEMENTAL
-:-:-:-
RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

OBJET : CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE CHATEAU-CHINON

- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **23 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,
VU le rapport n° **12** de Monsieur le Président du conseil départemental,
VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,
VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** Monsieur Patrice JOLY pour siéger au sein du Conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Château-Chinon.

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021

Le Président du conseil départemental,

Pour le Président du conseil départemental
et par délégation



La Vice Présidente


Blandine DELAPORTE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
-:-:-:-
CONSEIL DEPARTEMENTAL
-:-:-:-
RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

OBJET : CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE CLAMECY
- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **23 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,
VU le rapport n° **13** de Monsieur le Président du conseil départemental,
VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,
VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** Monsieur Christophe DENIAUX pour siéger au sein du Conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Clamecy.

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021



Le Président du conseil départemental,

Pour le Président du conseil départemental
et par délégation

La Vice Présidente

Blandine DELAPORTE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
-:-:-:-
CONSEIL DEPARTEMENTAL
-:-:-:-
RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

OBJET : CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE COSNE-COURS SUR LOIRE

- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **23 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,
VU le rapport n° **14** de Monsieur le Président du conseil départemental,
VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,
VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** Madame Anne-Marie CHENE pour siéger au sein du Conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Cosne-Cours-sur-Loire.

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021

Le Président du conseil départemental,

Pour le Président du conseil départemental
et par délégation



La Vice Présidente

Blandine DELAPORTE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
-:-:-:-
CONSEIL DEPARTEMENTAL
-:-:-:-
RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

OBJET : CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE DECIZE
- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **23 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,
VU le rapport n° **15** de Monsieur le Président du conseil départemental,
VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,
VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** Frédéric ROY pour siéger au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Decize

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021

Le Président du conseil départemental,

**Pour le Président du conseil départemental
et par délégation**



La Vice Présidente

Blandine DELAPORTE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
-:-:-:-
CONSEIL DEPARTEMENTAL
-:-:-:-
RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

**OBJET : CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER HENRY DUNANT
DE LA CHARITE-SUR-LOIRE**

- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **23 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,
VU le rapport n° **16** de Monsieur le Président du conseil départemental,
VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,
VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** Blandine DELAPORTE pour siéger au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier Henri Dunant de La Charité-sur-Loire

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021

Le Président du conseil départemental,

Pour le Président du conseil départemental
et par délégation



La Vice Présidente


Blandine DELAPORTE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
-:-:-:-
CONSEIL DEPARTEMENTAL
-:-:-:-
RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

**OBJET : CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE
"PIERRE LOO" DE LA CHARITE-SUR-LOIRE**

- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **23 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,

VU le rapport n° **17** de Monsieur le Président du conseil départemental,

VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,

VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

DÉCIDE :

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- **DE DESIGNER** Justine GUYOT et Véronique KHOURI pour siéger au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier spécialisé « Pierre LOO » de La Charité-sur-Loire

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021

Le Président du conseil départemental,



Pour le Président du conseil départemental
et par délégation

La Vice Présidente

Blandine DELAPORTE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
-:-:-:-
CONSEIL DEPARTEMENTAL
-:-:-:-
RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

OBJET : CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE LORMES
- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **23 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,
VU le rapport n° **18** de Monsieur le Président du conseil départemental,
VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,
VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** Fabien BAZIN pour siéger au sein du conseil de surveillance de l'hôpital de Lormes

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021

Le Président du conseil départemental,

Pour le Président du conseil départemental
et par délégation

La Vice Présidente



Blandine DELAPORTE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
-:-:-:-
CONSEIL DEPARTEMENTAL
-:-:-:-
RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

OBJET : CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE DE LONG SEJOUR DE LUZY
- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **23 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,
VU le rapport n° 19 de Monsieur le Président du conseil départemental,
VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,
VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** Jocelyne GUERIN pour siéger au sein du conseil de surveillance du centre de long séjour de Luzy

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021

Le Président du conseil départemental,



**Pour le Président du conseil départemental
et par délégation**

La Vice Présidente

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Blandine DELAPORTE".

Blandine DELAPORTE



23 JUILLET 2021

RAPPORT N° 20

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

-:-:-:-

CONSEIL DEPARTEMENTAL

-:-:-:-

RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

**OBJET : ETABLISSEMENTS D'HEBERGEMENT POUR PERSONNES AGEES
DEPENDANTES**

- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **23 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,

VU le rapport n° 20 de Monsieur le Président du conseil départemental,

VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,

VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** pour siéger au sein des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ;

EHPAD « LES BLES D'OR » D'ACHUN : Michèle DARDANT, Patrice JOLY et Justine GUYOT

EHPAD « CHATEAU MORLON » DE CERCY-LA-TOUR : Michel MULOT, Jocelyne GUERIN et Justine GUYOT

EHPAD « LES JARDINS DE LAIGNES » DE DONZY : Pascale DE MAURAIGE, Patrick BONDEUX et Justine GUYOT

EHPAD « SUD MORVAN » DE MOULINS-ENGILBERT : Michel MULOT, Jocelyne GUERIN et Justine GUYOT

RESIDENCE AUTONOMIE « LA ROSERAIE » DU CCAS NEVERS : Jérôme MALUS

EHPAD « DANIEL BENOIST » DU CCAS DE NEVERS : Véronique KHOURI

EHPAD « LES QUATRE SAISONS » DE SAINT-BENIN-D'AZY : Jean-Luc GAUTHIER, Corinne BOUCHARD et Justine GUYOT

RESIDENCE AUTONOMIE « LE CROT CIZEAU » DU CCAS DE VARENNES-VAUZELLES : Eliane DESABRE

EHPAD « HENRI MARSAUDON » DU CCAS DE VARENNES-VAUZELLES : Eliane DESABRE

EHPAD « LES PETITES PROMENADES » DE VARZY : Anouck CAMAIN, Christophe DENIAUX et Justine GUYOT

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021

Le Président du conseil départemental,

**Pour le Président du conseil départemental
et par délégation**

La Vice Présidente



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "BD" with a flourish.

Blandine DELAPORTE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
-:-:-:-
CONSEIL DEPARTEMENTAL
-:-:-:-
RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

**OBJET : CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'INSERTION PAR L'ACTIVITE
ECONOMIQUE (CDIAE)**

- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **23 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,
VU le rapport n° **21** de Monsieur le Président du conseil départemental,
VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,
VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** Justine GUYOT en qualité de titulaire ainsi que Jean-Paul FALLET en qualité de suppléant pour siéger au sein du conseil départemental de l'insertion par l'activité économique (CDIAE)

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021

Le Président du conseil départemental,

**Pour le Président du conseil départemental
et par délégation**



La Vice Présidente


Blandine DeLAPORTE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

~*~*~*~*~

CONSEIL DEPARTEMENTAL

~*~*~*~*~

RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

OBJET : COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION

- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **23 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,

VU le rapport n° **22** de Monsieur le Président du conseil départemental,

VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,

VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** Justine GUYOT en qualité de titulaire ainsi que Jean-Paul FALLET en qualité de suppléant pour siéger au sein de la commission de l'emploi et de l'insertion

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021

Le Président du conseil départemental,

Pour le Président du conseil départemental
et par délégation

La Vice Présidente




Blandine DELAPORTE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
-:-:-:-
CONSEIL DEPARTEMENTAL
-:-:-:-
RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

OBJET : COMMISSION DE MEDIATION DE LA NIEVRE

- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **23 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,

VU le rapport n° **23** de Monsieur le Président du conseil départemental,

VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,

VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** Justine GUYOT en qualité de titulaire ainsi que Jean-Paul FALLET en qualité de suppléant pour siéger au sein de la commission de médiation de la Nièvre

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021

Le Président du conseil départemental,

Pour le Président du conseil départemental
et par délégation

La Vice Présidente

Blandine DELAPORTE



DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
-:-:-:-
CONSEIL DEPARTEMENTAL
-:-:-:-
RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

OBJET : COMMISSION CONSULTATIVE GENS DU VOYAGE
- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **23 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,
VU le rapport n° **24** de Monsieur le Président du conseil départemental,
VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,
VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** M. le Président du Conseil départemental ou son représentant Justine GUYOT ainsi que Maryse AUGENDRE, Eliane DESABRE, Stéphanie BEZE et Jérôme MALUS pour siéger au sein de la commission consultative des gens du voyage

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021



Le Président du conseil départemental,
Pour le Président du conseil départemental
et par délégation

La Vice Présidente

Blandine DELAPORTE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
-:-:-:-
CONSEIL DEPARTEMENTAL
-:-:-:-
RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

OBJET : COLLEGE DE MEMBRES A TITRE CONSULTATIF DU CENTRE REGIONAL D'ETUDES ET D' ACTIONS SUR LES HANDICAPS ET LES INADAPTATIONS (CREAI)
- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **23 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,
VU le rapport n° **25** de Monsieur le Président du conseil départemental,
VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,
VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** Justine GUYOT en qualité de titulaire ainsi que Stéphanie BEZE en qualité de suppléant pour siéger au sein du collège de membres à titre consultatif du centre régional d'études et d'actions sur les handicaps et les inadaptations (CREAI)

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021



Le Président du conseil départemental,

**Pour le Président du conseil départemental
et par délégation**

La Vice Présidente


Blandine DELAPORTE



23 JUILLET 2021
RAPPORT N° 26

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
-:-:-:-
CONSEIL DEPARTEMENTAL
-:-:-:-
RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

OBJET : ETABLISSEMENTS ET STRUCTURES PRIVES HABILITES

- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **23 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,
VU le rapport n° **26** de Monsieur le Président du conseil départemental,
VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,
VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** pour siéger au sein des établissements et structures privés habilités :

Résidence autonomie « La maison des roses » de La Machine : Daniel BARBIER
EHPAD « Les feuillantines » de Magny-Cours : Laurence BARAO
Résidence autonomie « Le coteau des vignes » de Pouilly-sur-Loire : Patrick BONDEUX
EHPAD « Les colchiques » de Prémery : Thierry GUYOT
EHPAD « Les ocrières » de Saint-Amand-en-Puisaye : Pascale DE MAURAIGE
EHPAD « Le clos » de Saint-Saulge : Corinne BOUCHARD
EHPAD « Le cosac » de La Charité-sur-Loire : Blandine DELAPORTE et Thierry GUYOT
EHPAD « Oeuvre hospitalière » de Corbigny : Séverine BERNARD
EHPAD « Du haut Nohain » de Entrains-sur-Nohain : Anouck CAMAIN
EHPAD « Résidence Pierre Bérégovoy » de Imphy : Joëlle JULIEN
EHPAD « Bernard de Laplanche » de Millay : Jocelyne GUERIN
EHPAD de Dornes : David VERRON
EHPAD « La maison des verdiaux » de Fourchambault : Alain HERTELOUP
EHPAD « Les forges royales » de Guérigny : Corinne BOUCHARD

EHPAD « La providence » de Varennes-Vauzelles : Eliane DESABRE

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021

Le Président du conseil départemental,

Pour le Président du conseil départemental
et par délégation



La Vice Présidente


Blandine DELAPORTE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

~*~*~*~*~

CONSEIL DEPARTEMENTAL

~*~*~*~*~

RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

OBJET : COMMISSION FACULTATIVE DE RETRAIT D'AGREMENT DES FAMILLES A TITRE ONEREUX DES PERSONNES AGEES OU DES PERSONNES HANDICAPEES
- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **23 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,
VU le rapport n° **27** de Monsieur le Président du conseil départemental,
VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,
VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** Justine GUYOT, Maryse AUGENDRE et Anouck CAMAIN en qualité de titulaires ainsi que Michèle DARDANT, Frédéric ROY et Anne-Marie CHENE en qualité de suppléants pour siéger au sein de la commission consultative de retrait d'agrément des familles à titre onéreux des personnes âgées ou des personnes handicapées

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021

Le Président du conseil départemental,



Pour le Président du conseil départemental
et par délégation

La Vice Présidente


Blandine DELAPORTE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

---:---:---

CONSEIL DEPARTEMENTAL

---:---:---

RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

**OBJET : COMITE DU SUIVI DEPARTEMENTAL DU LABEL POINT CONSEIL
BUDGET**

- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **23 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,

VU le rapport n° **28** de Monsieur le Président du conseil départemental,

VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,

VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** Maryse AUGENDRE pour siéger au sein du comité de suivi départemental du label point conseil budget

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021

Le Président du conseil départemental,

Pour le Président du conseil départemental
et par délégation

La Vice Présidente




Blandine DELAPORTE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

---:---:---:---

CONSEIL DEPARTEMENTAL

---:---:---:---

RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

OBJET : CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS DE LA NIEVRE

- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **23 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,

VU le rapport n° **29** de Monsieur le Président du conseil départemental,

VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,

VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- DE DESIGNER** Michel MULOT, Eliane DESABRE, Thierry GUYOT, Michèle DARDANT, Blandine DELAPORTE, Maryse AUGENDRE, Jean-Paul FALLET, Anne-Marie CHENE et David VERRON en tant que titulaires ainsi que Jocelyne GUERIN, Lionel LECHER, Stéphanie BEZE, Patrice JOLY, Wilfried SEJEAU, Martine GAUDIN, Joëlle JULIEN, Jérôme MALUS et Marie-France DE RIBEROLLES en qualité de suppléants pour siéger au sein du conseil d'administration du SDIS de la Nièvre

ADOPTÉ à l'unanimité au vote à bulletin secret

Délibération publiée le 30 juillet 2021

Le Président du conseil départemental,



Pour le Président du conseil départemental
et par délégation

La Vice Présidente


Blandine DELAPORTE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

---:---:---:---

CONSEIL DEPARTEMENTAL

---:---:---:---

RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

OBJET : CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SECURITE CIVILE

- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **23 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,

VU le rapport n° **30** de Monsieur le Président du conseil départemental,

VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,

VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** Michel MULOT, Maryse AUGENDRE et David VERRON en tant que titulaires ainsi que Stéphanie BEZE, Alain HERTELOUP et Jérôme MALUS en qualité de suppléants pour siéger au sein du conseil départemental de sécurité civile

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021

Le Président du conseil départemental,

**Pour le Président du conseil départemental
et par délégation**



La Vice Présidente


Blandine DELAPORTE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
-:-:-:-
CONSEIL DEPARTEMENTAL
-:-:-:-
RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

OBJET : COMMISSION CONSULTATIVE DEPARTEMENTALE DE SECURITE ET ACCESSIBILITE

- **Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **23 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,
VU le rapport n° **31** de Monsieur le Président du conseil départemental,
VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,
VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** Michel MULOT, Maryse AUGENDRE et Anouck CAMAIN en tant que titulaires ainsi que Stéphanie BEZE, Alain HERTELOUP et Marie-France DE RIBEROLLES en qualité de suppléants pour siéger au sein de la commission consultative départementale de sécurité et accessibilité

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021

Le Président du conseil départemental,

**Pour le Président du conseil départemental
et par délégation**



La Vice Présidente


Blandine DELAPORTE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

-:-:-:-:-

CONSEIL DEPARTEMENTAL

-:-:-:-:-

RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

**OBJET : COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA SECURITE ROUTIERE CHARGEE
(CDSR)**

- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **23 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,

VU le rapport n° **32** de Monsieur le Président du conseil départemental,

VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,

VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** Alain HERTELOUP en qualité de titulaire ainsi que Anne-Marie CHENE en qualité de suppléant pour siéger au sein de la commission départementale de la sécurité routière chargée (CDSR)

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021

Le Président du conseil départemental,

Pour le Président du conseil départemental
et par délégation



La Vice Présidente


Blandine DELAPORTE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

-:~::~:~::~:-

CONSEIL DEPARTEMENTAL

-:~::~:~::~:-

RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

**OBJET : CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT NATIONAL DE SECURITE
ROUTIERE ET DE RECHERCHES (INSERR)**

- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **23 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,

VU le rapport n° **33** de Monsieur le Président du conseil départemental,

VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,

VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** Alain HERTELOUP pour siéger au sein du conseil d'administration de l'institut national de sécurité routière et de recherches (INSERR)

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021

Le Président du conseil départemental,

**Pour le Président du conseil départemental
et par délégation**



La Vice Présidente

Blandine DELAPORTE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
-:-:-:-
CONSEIL DEPARTEMENTAL
-:-:-:-
RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

OBJET : COMMISSION DEPARTEMENTALE DES RISQUES NATURELS MAJEURS
- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **23 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,
VU le rapport n° **34** de Monsieur le Président du conseil départemental,
VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,
VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** Blandine DELAPORTE, Martine GAUDIN et Franck MICHOT en qualité de titulaires ainsi que Stéphanie BEZE, Michel MULOT et Véronique KHOURI en qualité de suppléants pour siéger au sein de la commission départementale des risques naturels majeurs

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021

Le Président du conseil départemental,

**Pour le Président du conseil départemental
et par délégation**



La Vice Présidente


Blandine DELAPORTE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
-:-:-:-
CONSEIL DEPARTEMENTAL
-:-:-:-
RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

**OBJET : CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA SAEMS SPORTIVE DU CIRCUIT DE
NEVERS-MAGNY-COURS**

- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **23 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,
VU le rapport n° **35** de Monsieur le Président du conseil départemental,
VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,
VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** Fabien BAZIN, Lionel LECHER, Alain HERTELOUP et Marie-France DE RIBEROLLES pour siéger au sein du conseil de surveillance de la SAEMS sportive du circuit de Nevers-Magny-cours

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021

Le Président du conseil départemental,



Pour le Président du conseil départemental
et par délégation

La Vice Présidente
Blandine DELAPORTE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

---:---:---

CONSEIL DEPARTEMENTAL

---:---:---

RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

OBJET : COMITE DU MASSIF CENTRAL

- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **23 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,

VU le rapport n° **36** de Monsieur le Président du conseil départemental,

VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,

VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** Jocelyne GUERIN pour siéger au sein du comité du massif central

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021

Le Président du conseil départemental,

**Pour le Président du conseil départemental
et par délégation**

La Vice Présidente




Blandine DELAPORTE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
-:-:-:-
CONSEIL DEPARTEMENTAL
-:-:-:-
RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

OBJET : LA GRANDE TRAVERSEE DU MASSIF CENTRAL A VTT
- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **23 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,
VU le rapport n° **37** de Monsieur le Président du conseil départemental,
VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,
VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** Lionel LECHER en qualité de titulaire et Anne-Marie CHENE en qualité de suppléant pour siéger au sein de La grande traversée du massif central à VTT

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021

Le Président du conseil départemental,

Pour le Président du conseil départemental
et par délégation

La Vice Présidente

Blandine DELAPORTE



DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

-:-:-:-:-

CONSEIL DEPARTEMENTAL

-:-:-:-:-

RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

**OBJET : COMITE DE DIRECTION ET DE GESTION DES BASES DE PLEIN AIR DU
DEPARTEMENT (ACTIVITAL)**

- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **23 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,

VU le rapport n° **38** de Monsieur le Président du conseil départemental,

VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,

VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** Michèle DARDANT, Alain HERTELOUP, Martine GAUDIN, Jean-Paul FALLET, Lionel LECHER, Corinne BOUCHARD et Jean-Luc GAUTHIER pour siéger au sein du comité de direction et de gestion des bases de plein air du département (ACTIVITAL)

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021

Le Président du conseil départemental,



**Pour le Président du conseil départemental
et par délégation**

La Vice Présidente

Blandine DELAPORTE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
-:-:-:-
CONSEIL DEPARTEMENTAL
-:-:-:-
RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

**OBJET : CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE
POUR LE TOURISME EQUESTRE ET L'EQUITATION DE LOISIRS**
- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **23 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,
VU le rapport n° **39** de Monsieur le Président du conseil départemental,
VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,
VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** Lionel LECHER, Martine GAUDIN et Jérôme MALUS pour siéger au sein du conseil d'administration de l'association départementale pour le tourisme équestre et l'équitation de loisirs

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021



Le Président du conseil départemental,

Pour le Président du conseil départemental
et par délégation

La Vice Présidente


Blandine DELAPORTE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

-:-:-:-:-

CONSEIL DEPARTEMENTAL

-:-:-:-:-

RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

OBJET : CONFERENCE REGIONALE DU SPORT

- Fonction 0-Services généraux - Politique juridique et achat public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **23 juillet 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,

VU le rapport n° **40** de Monsieur le Président du conseil départemental,

VU les dispositions des articles L.3121-22, L.3121-23 et L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs et au mode de scrutin sur les nominations,

VU la délibération n°1 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** Lionel LECHER en qualité que titulaire et Anne-Marie CHENE en qualité de suppléant pour siéger au sein de la conférence régionale du sport

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 30 juillet 2021

Le Président du conseil départemental,



Pour le Président du conseil départemental
et par délégation

La Vice Présidente

Blandine DELAPORTE